

LE DEVOIR

VOL. LXXXVIII - N° 7

MONTRÉAL, LE VENDREDI 17 JANVIER 1997

88c + TPS + TVQ / TORONTO 1\$

PERSPECTIVES

L'organe de la discorde

Lors du transfert du programme de greffes pulmonaires de Montréal à Québec, le ministre de la Santé, Jean Rochon, a dit que les Montréalais s'en faisaient pour un symbole ne méritant pas tant d'efforts. En embauchant des médecins ontariens pour démarrer ce programme à Québec, à l'encontre de toute logique financière ou médicale, Jean Rochon vient de créer lui-même un symbole lourd de sens: celui d'un ministre préférant se tourner vers Toronto plutôt que de revenir sur une de ses décisions les plus contestées. Envers et contre tous, M. Rochon persiste et signe.

Malgré l'opposition des spécialistes en la matière et des personnes greffées, le ministre de la Santé proclamait l'automne dernier le transfert du programme de transplantations pulmonaires à Québec, en dépit de l'absence d'un médecin apte à faire de telles opérations dans le nouvel hôpital désigné. Et aussi en dépit du fait que la majorité des personnes dépendantes d'une greffe pour survivre étaient déjà traitées et suivies par des médecins montréalais.

En pleines compressions budgétaires, on s'étonnait qu'un ministre fasse table rase de ce qui était en place pour le reconstruire ailleurs. Aux sceptiques, le ministre Rochon a répondu qu'il s'engageait à ce que l'hôpital Laval de Sainte-Foy soit fin prêt à greffer ses premiers patients en janvier 1997.



Isabelle Paré

Or, à la lumière des événements des derniers jours, on constate que Jean Rochon s'est enfié dans une décision impopulaire qu'il tente maintenant désespérément de justifier. Et par tous les moyens, fussent-ils les plus incongrus. C'est dans cette logique qu'on a maintenant recouru à des solutions aussi tarabiscotées que celle de recruter des médecins d'outre-frontières, parachutés ici par avion, comme si le Québec était un vulgaire camp de brousse, privé de toute compétence médicale. Tout cela aux frais d'une fondation d'hôpital dont les généreux donateurs seraient fort étonnés de voir que leur charité finance une nouvelle forme de tourisme médical.

Il est maintenant clair que l'hôpital Laval ne sera pas en mesure de voler de ses propres ailes à la date prévue. La simple logique eût commandé que le ministre maintienne le programme de greffes là où il était, à Montréal, jusqu'à ce que l'hôpital de la Vieille Capitale soit en mesure de faire cavalier seul. Ne serait-ce que pour les 19 patients à bout de souffle devenus malgré eux des balles de ping-pong dans cette histoire.

Maintenant, on peut se demander quelle priorité sera donnée aux patients du Québec, qui seront dorénavant opérés par des médecins ontariens à l'hôpital Laval. L'équipe de transplantation de l'Hôpital général de Toronto, qui dessert tout le Canada, a été réclamer plus de 31 fois en salle d'opération l'an dernier. Dix-neuf de leurs patients sont déjà en attente depuis environ un an. En cas de conflit, à quel malade ces médecins donneront-ils leur préférence? Le simple transport aérien pour rapatrier à Québec ces médecins depuis Toronto pourrait s'élever à près de 2500 \$ par greffe.

D'emblée, il saute aux yeux que tout ce dossier n'a guère été guidé par la sympathie envers les malades, ou par la logique médicale, mais bien par une guéguerre médicale qui ne cesse de creuser le fossé entre Montréal et Québec.

La seule expression «nos amis de Toronto» utilisée hier par l'équipe médicale de l'hôpital Laval pour désigner leur nouvelle alliance avec l'Ontario en dit long sur le contexte sordide, digne d'un mauvais épisode d'Urgence, qui a servi de toile de fond aux décisions prises dans ce dossier.

En juin dernier, bien avant le transfert du programme de greffes, une tempête secouait Québec-Transplant, l'organisme qui gère les dons d'organe au Québec. A ce moment, la quasi-totalité des représentants montréalais de l'exécutif de Québec-Transplant était balayée et remplacée par une délégation de Québec. La présidence était ravie par le D^r Gilles Lagacé, directeur de l'hôpital Laval, qui allait hériter quelques mois plus tard du programme de greffes pulmonaires.

Aujourd'hui, le degré de paranoïa est tel entre le ministre Rochon et le milieu médical montréalais que, cette semaine, aucun médecin ne voulait commenter le recours à des médecins venus d'Ontario par l'hôpital Laval. Tous craignaient, à tort ou à raison, les représailles d'un ministre qui s'apprête à renouveler budgets, programmes et politiques de santé.

A mots couverts, tous souhaitent que le ministre Rochon, qui porte aussi le chapeau de ministre responsable de la région de Québec, fasse un peu moins de politique et un peu plus de médecine.

Comble de l'ironie, pendant qu'à Québec on rafistolait un arrangement médical avec Toronto, mercredi soir, la médecine tentait malgré tout de suivre son cours à Montréal. Un dix-huitième patient en un an recevait avec succès un poumon au Centre hospitalier universitaire de Montréal (CHUM).

LES ACTUALITÉS

Corbo propose un tribunal des polices, page A 2



LE MONDE

Le Kremlin prépare-t-il le retour des Romanov? page A 5

ÉCONOMIE

Dassault investit dans Nova, page A 6

Une meilleure gestion aurait pu amoindrir l'effet destructeur du «déluge»

Le rapport Nicolet prône une gestion plus sécuritaire des barrages

LOUIS-GILLES FRANCOEUR
LE DEVOIR

Le rapport de la commission Nicolet démontre que les fonctionnaires du ministère de l'Environnement et de la Faune (MEF), responsables des barrages contrôlant le lac Kénogami, auraient pu réduire les dommages infligés notamment aux citoyens de Chicoutimi par une gestion davantage axée sur la prévention et la sécurité publique.

Le rapport Nicolet montre en effet, à l'aide de scénarios chiffrés, que si le niveau du réservoir avait été maintenu plus bas d'un mètre environ et si l'évacuation des eaux avait été portée au maximum dès l'alerte météorologique, le débit de pointe du barrage aurait pu être réduit à 1368 mètres cubes à la seconde, en comparaison des 1865 mètres cubes qui ont tout dévasté.

Certes, de petits barrages situés en aval sur la rivière Chicoutimi, qui n'avaient pas

une telle capacité d'évacuation, auraient quand même été débordés comme en juillet dernier. Et le pont Arnaud aurait été emporté lui aussi lorsque les eaux auraient dépassé les 900 mètres cubes à la seconde. Mais dans Chicoutimi, les impacts auraient été sensiblement réduits dans une mesure que la commission ne détermine pas.

Divers facteurs, indiquent les commissaires, expliquent pourquoi le MEF a maintenu un niveau d'eau élevé, peu compatible

avec la capacité de stockage requise par une crue décennelle (une en 10 000 ans) comme celle de juillet. Le ministère voulait surtout répondre aux besoins de stockage des centrales privées, situées en aval, et aux récriminations des villégiaturistes, qui n'aiment pas salir leurs embarcations dans la boue ou les égratigner sur les rochers.

VOIR PAGE A 10: DÉLUGE

Après Belgrade, Sofia



DUSAN VRANIC, ASSOCIATED PRESS

DEUXIÈME SEMAINE de protestation populaire dans les rues de Sofia, en Bulgarie. Imitant la population de la capitale serbe, le peuple bulgare a choisi l'occupation continue de la rue pour faire plier un gouvernement néocommuniste. Ici, une jeune femme à sa fenêtre encourage les manifestants. Les autorités gouvernementales ont approuvé hier une mesure d'urgence d'importation de blé pour éviter une pénurie de pain.

L'OSM gagne son lot

L'orchestre recevra cinq millions de Loto-Québec et devra lui-même ramasser des fonds

MARIO CLOUTIER
LOUISE LEDUC
LE DEVOIR

L'Orchestre symphonique de Montréal et Loto-Québec viennent de s'entendre sur les principes directeurs de la subvention extraordinaire de cinq millions que la société d'État versera à l'orchestre pour assurer sa survie.

C'est ce qu'a confirmé hier la présidente-directrice générale du Conseil des arts et lettres du Québec

(CALQ), Marie Lavigne, qui participait aussi aux négociations tripartites.

«Nous nous sommes entendus sur les grands principes. Une première moitié des sommes promises, soit 2,5 millions, sera versée rapidement à l'OSM pour alléger le poids de sa dette. La deuxième moitié de l'aide sera conditionnelle à ce que l'OSM aille chercher dans le secteur privé deux dollars pour chaque dollar versé par Loto-Québec. Un compte en fidéicommis sera ouvert», d'expliquer Mme Lavigne.

Elle insiste dans un même élan sur

l'importance qu'accordent Loto-Québec et le CALQ au plan de redressement de l'OSM et au dynamisme de sa fondation. «Tous les grands orchestres nord-américains ont une telle fondation. Nous allons donner un bon envol à l'OSM pour qu'il ait stabilisation, mais le plan de redressement devra aussi faire ses preuves.»

Cette aide exceptionnelle de cinq millions, qui vient s'ajouter aux commandes annuelles de Loto-Québec à

VOIR PAGE A 10: OSM

Transplantations pulmonaires

L'hôpital Laval sera autonome en juillet

La Fédération des médecins spécialistes se dit étonnée de l'entente avec Toronto

MARIO CLOUTIER
ISABELLE PARÉ
LE DEVOIR

Le programme de transplantation pulmonaire de l'hôpital Laval, qui coûte 600 000 \$ à Québec, ne sera pas autonome et indépendant avant le 1^{er} juillet, mais l'institution se dit prête à effectuer dès maintenant des chirurgies avec des spécialistes torontois. Ces derniers, a précisé le directeur de l'hôpital, Gilles Lagacé, ne coûteront pas un sou au ministère de la Santé.

Pas directement en tout cas, puisque les deux transplantateurs québécois — l'un, Jocelyn Grégoire, actuellement en formation à Toronto, et l'autre à être recruté l'été prochain — seront payés à l'acte et relateront ces sommes, en tout ou en partie, aux spécialistes torontois. Le tout se fera selon un «arrangement privé», a-t-on expliqué hier, sans préciser s'il s'agira d'une méthode acceptable aux yeux de la Régie de l'assurance-maladie du Québec.

Les frais de transport et de séjour des Torontois seront assumés, comme l'indiquait hier *Le Devoir*, par la Fondation de l'hôpital Laval. Estimée à 40 000 \$ selon le nombre de transplantations effectuées, cette facture est considérée comme une dépense de formation.

Jusqu'en mai, les spécialistes de Toronto effectueront donc les transplantations à Québec. Ensuite, le docteur français Alain Chapelier prendra la relève et sera remplacé par le docteur Jocelyn Grégoire en juillet. La liste d'attente de l'hôpital Laval comporte déjà une personne. Deux ou trois autres personnes inscrites sur la liste de l'hôpital Notre-Dame auraient exprimé le souhait d'être traitées à Québec, mais on attendra qu'elles le manifestent clairement elles-mêmes. On pense pouvoir faire de 20 à 25 transplantations à Québec par année.

L'hôpital Laval a également expliqué qu'on avait fait appel aux transplantateurs de l'hôpital de Toronto parce que cette institution a effectué 150 opérations du genre à ce jour et que c'était la meilleure solution pour bâtir un programme en quelques mois.

«On ne pouvait pas travailler en harmonie avec Montréal d'ici le 15 janvier», a expliqué le chef du service de chirurgie thoracique de Laval, Jean Deslauriers. On ne sait pas si, à Montréal, ils sont intéressés. Mais nous voulons collaborer avec eux à l'avenir.»



Le docteur Jean Deslauriers

VOIR PAGE A 10: LAVAL

On veut le voir!

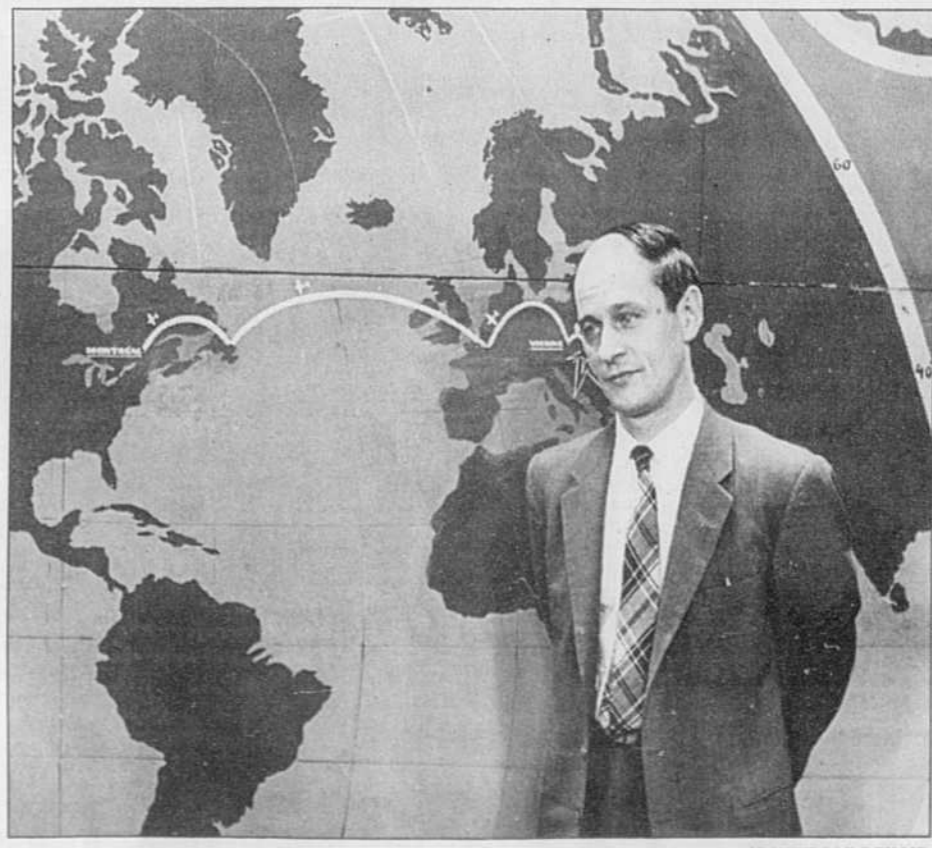
La belle histoire des actualités en images

La télévision anglaise de CBC présente, ce dimanche à 20h, les deux premiers de six épisodes sur l'histoire des actualités en images, *Dawn of the Eye*. Un grand documentaire qui vient donner un sens à la politique de canadianisation de la CBC, même si l'origine de ce projet est bien antérieure au dernier positionnement politique en vogue à Ottawa.

PAULE DES RIVIÈRES
LE DEVOIR

En 1913, une jeune femme britannique de 21 ans, Jessica Borthwick, quitte son pays pour les horreurs de la guerre des Balkans, traversant la Bulgarie et la Turquie à cheval, avec une grosse caméra dans ses bagages. Elle rêve de rapporter des images de la guerre pour les théâtres britanniques qui se pâment pour la toute dernière invention, les actualités cinématographiques. L'équipe de CBC, qui a ainsi sorti de l'ombre la première camérawoman, nous apprend aussi que personne ne voulait des 30 minutes de film qu'elle rapporta, au terme d'un an d'aventures, de prison et de choléra.

VOIR PAGE A 10: IMAGES



René Lévesque devant la carte qui servait de décor à l'émission *Point de mire*, avec le non moins célèbre tableau noir.

ARCHIVES LE DEVOIR

MÉTÉO

Montréal	Québec
Ensoleillé. Froid.	Ensoleillé. Froid.
Max: -16 Min: -20	Max: -16 Min: -20
Ventoux	Ventoux
Détails, page B 9	

INDEX

Agenda..... B 7	Idées..... A 9
Annonces..... B 6	Le monde..... A 5
Avis publics.. A 7	Les sports..... B 6
Bourse..... A 6	Montréal..... A 3
Culture..... B 9	Mots croisés.. B 6
Économie..... A 6	Politique..... A 4
Éditorial..... A 8	Télévision..... B 8



• LES ACTUALITÉS •

Abolir le comité de déontologie policière?

La suggestion du rapport Corbo de créer un nouveau tribunal ne plaît guère à Perreault



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Claude Corbo et Robert Perreault.

Claude Corbo vient de déposer une bricole de recommandations concernant le système de déontologie policière. Rapport satisfaisant dans son ensemble, dit le ministre de la Sécurité publique, mais qui mérite plus ample réflexion. Pour combattre lenteur, lourdeur et coûts trop élevés, on suggère d'avoir davantage recours à la conciliation, de modifier le processus d'enquête sur les plaintes et même d'abolir le comité de déontologie pour créer un tribunal judiciaire.

MARIE-ANDRÉE CHOUINARD
LE DEVOIR

Au terme de quatre mois d'une réflexion approfondie sur le système de déontologie policière qui prévaut au Québec, Claude Corbo recommande dans son rapport que soit aboli l'actuel comité de déontologie policière pour faire place à une «chambre ou un tribunal de déontologie» au sein de la Cour du Québec. Mais le ministre de la Sécurité publique, Robert Perreault, n'est pas débordant d'enthousiasme face à l'éventualité de créer une nouvelle instance judiciaire.

«J'ai été au départ un peu surpris par cette recommandation, a expliqué hier M. Perreault. Il me semble que les cours au Québec ont quand même déjà pas mal de boulot.» Ajoutant que cette recommandation «fait partie des choses sur lesquelles [son] opinion n'est pas encore arrêtée», le ministre a retenu que le rapport Corbo, composé de 27 recommandations, laisse la porte ouverte au maintien du comité de déontologie modifié même s'il privilégie la création d'une nouvelle instance judiciaire.

Mandaté par le ministre Perreault en août dernier pour scruter à la loupe le système de déontologie, tâche dont il s'est acquitté en compagnie de Michel Patenaude, M. Corbo propose des mesures qui visent à réduire du tiers les dépenses (près de trois millions sur un budget total de dix millions) tout en diminuant les délais de procédure, parfois longs de 30 à 40 mois entre le dépôt d'une plainte et son règlement.

Après analyse de différentes options, l'ex-recteur de l'Université du Québec à Montréal opte pour la création d'un tribunal judiciaire spécialisé — plutôt que l'actuel comité de déontologie — parce que «les causes de

déontologie policière qui résistent à la conciliation [réglement à l'amiable actuellement utilisé dans 15 % des cas] mettent en jeu des valeurs démocratiques fondamentales». Le caractère indépendant du tribunal (des juges nommés à vie plutôt que des avocats dont les mandats de cinq ans sont renouvelables) et le poids de son autorité, qui «fait en sorte que les sentences sont peut-être plus difficiles à attaquer en appel», le séduisent également.

Pour toutes ces raisons, et aussi parce qu'il est «convaincu que les dossiers qui résisteraient aux tentatives de conciliation seraient forcement des matières graves qui ont besoin d'être traitées par le meilleur tribunal possible», Claude Corbo opte pour un nouveau tribunal, dont les coûts d'implantation sont évalués à un peu plus d'un million de dollars, quelque 400 000 \$ de moins que la réorganisation de l'actuel comité de déontologie.

Robert Perreault, fort satisfait de l'ensemble du rapport qui respecte «l'architecture de l'actuel système» mais souligne l'importance de régler certains problèmes, explique qu'il devra se pencher davantage sur la nature des recommandations avant de livrer des opinions. «Je rends public le rapport de M. Corbo, ce à quoi je me suis engagé, mais il s'agit de son rapport, pas du mien.»

Parmi les mesures proposées dans le rapport, on note un recours plus important à la conciliation — on souhaite régler 60 % des cas grâce à ce moyen — et aussi le recrutement par le commissaire d'«officiers non syndiqués, intéressés à faire des enquêtes en déontologie, formés, accrédités, enquêtant ailleurs que dans leur propre service de police et à l'intérieur d'un délai de trois mois», qui constitueraient une sorte de «police des polices».

Le rapport déposé par Claude Corbo et Michel Patenaude servira de tremplin au ministre de la Sécurité publique pour concocter un projet de loi déposé au printemps prochain. Robert Perreault souhaite également un processus d'audiences publiques «pour les principaux intervenants» pour que la loi soit adoptée, finalement, au mois de juin prochain.

Le rapport propose de créer une escouade spécialisée en matière de déontologie, une sorte de «police des polices»

EN BREF

Kofi Annan s'adjoint Maurice Strong

New York (AFP) — Le secrétaire général de l'ONU Kofi Annan a nommé jeudi un Canadien, Maurice Strong, comme son principal conseiller aux réformes de l'organisation, a annoncé un porte-parole de l'ONU. La tâche de M.

Strong sera «d'aider le secrétaire général à coordonner les efforts en vue de remodeler l'organisation mondiale (l'ONU) dans le cadre des limites financières supportables par les États membres», a déclaré le porte-parole, Fred Eckhard.

Des diplomates occidentaux ont cependant indiqué que l'ambassadeur sortant des États-Unis à l'ONU, Madeleine Albright, avait exprimé des réserves sur cette nomination. Mme Albright, qui doit remplacer Warren Christopher au poste de secrétaire d'État, a fait part de ses réserves lors de ses adieux à M. Annan. Le secrétaire général lui a répondu qu'il devait prendre en compte les positions des pays du tiers-monde sur ce dossier de la réforme de l'ONU. Ces pays apporteraient un fort soutien à Maurice Strong, qui était déjà conseiller aux réformes de l'ancien secrétaire général, Boutros Boutros-Ghali, qui a quitté son poste le 31 décembre.

Le fils de Bill Cosby abattu à Los Angeles

Los Angeles (AP) — Le fils unique du célèbre acteur-producteur de télévision Bill Cosby a été retrouvé mort hier dans sa voiture, tué par une balle dans les hauteurs de Santa Monica.

La police a annoncé qu'un suspect avait été interpellé et qu'il pourrait s'agir d'une tentative de vol ayant mal tourné. Ennis Cosby, 27 ans, a été retrouvé par une automobiliste dans sa Mercedes décapotable dont les feux de détresse étaient allumés. Il s'était rangé sur le bas-côté pour changer un pneu crevé. Lors qu'une automobiliste s'est garée pour l'aider, elle a découvert le cadavre dans la voiture, le cric posé par terre, le coffre et la porte du passager avant ouverts, a précisé le lieutenant de police Anthony Alba. Agé de 59 ans, Bill Cosby a été prévenu du décès de son fils alors qu'il se trouvait à New York. Il est le père de quatre filles, mais Ennis était son seul garçon. «C'était mon héros», a lâché à la presse un Bill Cosby aux yeux embués de larmes. «Nos sentiments vont à toutes les familles qui ont vécu un tel incident. C'est une expérience de la vie qui est vraiment difficile à partager.»



Bill Cosby

Équipe Canada quitte Manille pour Bangkok

Une manifestation anti-canadienne en guise d'adieu

PRESSE CANADIENNE

Manille — La mission commerciale d'Équipe Canada a eu une cérémonie d'adieu un peu spéciale avant son départ des Philippines hier après-midi.

Une vingtaine de partisans d'une organisation de gauche, Bagong Alyansang Makabayan, sont venus manifester devant l'hôtel de Manille où logeait le premier ministre du Canada Jean Chrétien et les premiers ministres des neuf provinces.

Ils protestaient contre la mondialisation de l'économie, «l'invasion commerciale» canadienne et les dommages causés à l'environnement philippin par une firme canadienne.

L'année dernière, un incident avait eu lieu aux mines Marcopper, détenues en partie par l'entreprise canadienne Placer Dome, dans la région de Marinduque. Environ trois millions de débris se sont retrouvés dans les rivières Boac et Makulapnit, affectant 20 000 personnes dans 27 villages différents. Selon l'organisation Ba-

gong Alyansang Makabayan, cette tragédie est un exemple de l'exploitation et de l'oppression des Philippines qu'entraîne l'hégémonie de pays impérialistes comme le Canada.

Interrogé au sujet de Placer Dome au début de son séjour aux Philippines, mardi, le premier ministre du Canada Jean Chrétien a déclaré qu'il ne pouvait pas dire aux entreprises canadiennes comment gérer leurs affaires à l'étranger, mais il a rappelé qu'elles devaient suivre les lois du pays.

Pour sa part, le président philippin

Fidel Ramos a déclaré que dans un rapport remis au gouvernement de Manille, Placer Dome s'était engagée à dédommager les personnes affectées et à restaurer la région.

Il a ajouté que Placer Dome voulait continuer à œuvrer aux Philippines.

Le président de SNC-Lavalin international, Michael Novak, a affirmé que les déboires de Placer Dome ne devraient pas affecter sa compagnie, également impliquée dans les mines.

Il a affirmé qu'en général, les firmes canadiennes étaient bien per-

çues à l'étranger parce qu'elles avaient une très bonne technologie dans le domaine minier et qu'elles étaient très avancées dans le domaine environnemental.

Les manifestants de Bagong Alyansang Makabayan ne semblaient cependant pas du même avis hier. Une de leurs pancartes affirmait: «La mission commerciale canadienne, c'est de l'exploitation commerciale et minière.»

Équipe Canada a quitté Manille en direction de Bangkok, capitale de la Thaïlande.

Le choix d'un recteur à Sherbrooke

L'adversaire de Reid mène la course

PAUL CAUCHON
LE DEVOIR

La surprise était de taille hier à l'Université de Sherbrooke alors que l'actuel recteur, Pierre Reid, a été mis en minorité à l'issue d'un vote préliminaire tenu par l'assemblée universitaire en prévision de l'élection du nouveau recteur.

Selon un vote tenu en effet mercredi, l'adversaire de M. Reid, Alain Caillé, mènerait la course.

L'assemblée universitaire est composée de 68 membres et c'est elle qui élira le prochain recteur. Pierre Reid,

qui cherche à renouveler son mandat, apprenait avant les Fêtes qu'un deuxième candidat avait décidé de lui faire face, Alain Caillé, son propre vice-recteur à la recherche.

L'assemblée universitaire se réunissait mercredi pour procéder à un vote préliminaire entre les candidats, une procédure prévue par les règlements de l'université. Habituellement, cette procédure, qui consiste à accorder un certain nombre de points aux candidats déclarés, permet d'éliminer les candidats trop faibles.

Mais dans le contexte où seulement deux candidats se faisaient face,

le résultat a étonné tout le monde: Alain Caillé a obtenu 215 points alors que Pierre Reid en a obtenu 175 (soit un vote d'environ 55 % contre 45 %).

Interrogé par *Le Devoir*, le recteur de Sherbrooke, Pierre Reid, qui présidait également la Conférence des recteurs et des principaux du Québec (CREPUQ), s'est montré «surpris».

«C'est un vote difficile à interpréter, dit-il. Plusieurs estiment que le vote d'hier [mercredi] se voulait d'abord une façon de maintenir un véritable débat alors qu'il n'y a que deux candidats. Par ailleurs, on peut y lire aussi un message de mécontentement envers le recteur actuel. Et il est certain que la conjoncture financière actuelle ne favorise pas ceux qui sont en place.»

Les candidats devront maintenant répondre à une série de questions proposées par le comité de candidature. Pierre Reid convient que «la véritable campagne électorale commence maintenant» et il se montre déterminé à la continuer.

Le vote final pour l'élection du prochain recteur doit se tenir le 27 février, par les mêmes membres de l'assemblée universitaire.

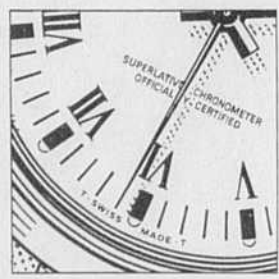
Cette assemblée est une sorte de conclave composé de 37 professeurs réguliers, de deux chargés de cours, de 14 étudiants de tous les cycles, de trois directeurs ou directrices de service ou de bureau, de quatre membres du personnel administratif, professionnel et de soutien, et de huit personnes du milieu extérieur à l'université.

Linenger s'installe à bord de Mir

Houston (AP) — rivé à bord de la navette américaine Atlantis, l'astronaute américain Jerry Linenger a commencé hier à s'installer dans la station orbitale russe Mir où il s'apprete à passer quatre mois et demi tandis que son compatriote John Blaha retournera sur Terre après 128 jours dans l'espace. La navette américaine s'est arrimée dans la nuit de mardi à mercredi à la station orbitale à 390 kilomètres au-dessus de la Terre. Jerry Linenger et les cinq autres astronautes américains qui l'accompagnaient ont été accueillis chaleureusement par les locaux de la station, John Blaha et deux cosmonautes russes.

Le froid sème la mort aux USA

Minneapolis, Minnesota (AP) — Le froid a causé la mort d'au moins six personnes et paralysé hier tout le centre des États-Unis. La température est ainsi descendue jusqu'à -53 degrés dans la région de Grand Marais, au nord du lac Supérieur, tandis que de très violentes rafales de vent traversaient le Nebraska. Quatre personnes ont été victimes du gel dans l'Arkansas et deux personnes au moins sont mortes dans le Missouri.



Avant d'acheter une Rolex, assurez-vous de lire les plus petits caractères.

Chaque Rolex Oyster qui porte l'inscription «SUPERLATIVE CHRONOMETER OFFICIALLY CERTIFIED» a survécu à 15 jours et 15 nuits d'épreuves imposées par le Contrôle Officiel Suisse des Chronomètres.



Nous sommes fiers d'être votre bijoutier agréé Rolex.

Bijouterie Gambard
Vente et service technique

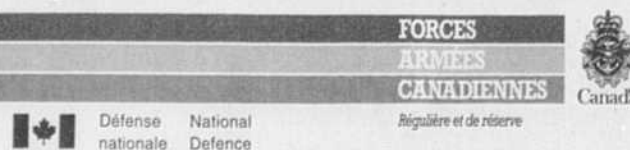
630-A Cathcart Montréal Centre-Ville 866-3876

Apprenez un métier.

Vous désirez apprendre un métier? Vous cherchez un emploi? Vous envisagez une carrière? Vous trouverez tout ça dans les Forces armées canadiennes. Que vous soyez un homme ou une femme, joignez-vous à notre équipe dès MAINTENANT et participez à cette grande tradition canadienne de fierté. Pour plus de renseignements, passez à un centre de recrutement ou composez

1 800 856-8488
www.recrutement.dnd.ca

Ce pourrait être la meilleure décision de votre vie.



Canada
Défense nationale National Defence

FORCES
ARMÉES
CANADIENNES



Régulière et de réserve

Cahier spécial

Le 1^{er} février 1997

Tombée publicitaire: le vendredi 24 janvier 1997

Rentrée littéraire

LE DEVOIR

LE DEVOIR

MONTREAL

Le livre de l'année!
QUÉBEC
FIDES
LE DEVOIR
1997

L'enquête sur Vision Montréal

Le DGE met les bouchées doubles

BRIAN MYLES
LE DEVOIR

Les enquêteurs du Directeur général des élections (DGE) ont procédé hier à un blitz d'interrogatoires à quelques jours de la présentation d'un rapport d'enquête qui sera déterminant pour l'avenir politique du maire de Montréal, Pierre Bourque.

Selon Télévision Quatre Saisons, les enquêteurs du bureau de Pierre-F. Côté ont surtout rencontré des conseillers de Vision Montréal qui se sont récemment inscrits en faux contre leur chef et d'anciens militants du parti. Pierre Goyer, Robert Laramée et Vittorio Capparelli, qui s'opposent au remaniement de l'exécutif proposé par Pierre Bourque, ont chacun eu un tête-à-tête avec les enquêteurs. Idem pour Hubert Deraspe, qui avait quitté l'équipe de M. Bourque l'été dernier.

Selon TQS, les enquêteurs cher-

chaient à obtenir de l'information sur des prêts consentis à Vision Montréal par des candidats lors de la campagne de 1994 — un geste légal, à condition de respecter la loi.

Le directeur général des élections, Pierre-F. Côté, a par ailleurs émis hier un communiqué indiquant qu'il n'est pas encore en mesure de préciser la date à laquelle sera rendu public son rapport d'enquête.

Le Devoir a appris mercredi de sources sûres que ce rapport attendu sur le financement de Vision Montréal sera rendu public lundi, à moins d'un cas de force majeure.

«La date du lundi 20 janvier n'est pas écartée, mais il est absolument impossible de la confirmer aujourd'hui [hier], les enquêteurs du DGE étant encore sur le terrain», a fait valoir M. Côté.

L'enquête avait été instituée en novembre dernier après que l'ancien chauffeur de Pierre Bourque, Maurice

Brault, eut prétendu que M. Bourque avait sciemment contourné la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités avant son arrivée à la mairie. L'ex-chauffeur a prétendu que Pierre Bourque lui aurait remis 2000 \$ pour qu'il les donne à trois dames, prêtes à signer trois chèques à Vision Montréal. Le maire a tout nié.

Bataille juridique

C'est par ailleurs aujourd'hui que le rideau se lève sur le premier acte de la bataille juridique opposant Pierre Goyer et Sammy Forcillo au maire Bourque.

Les avocats de la Ville présentent en cour une requête en irrecevabilité de l'action intentée par MM. Goyer et Forcillo, estimant que cette action est mal fondée en droit. Les deux vieux routiers de la politique municipale ont obtenu lundi une injonction interlocutoire provisoire qui oblige le maire — bien

malgré lui — à les garder au sein de l'exécutif.

Si le tribunal devait donner raison à la Ville aujourd'hui, le débat serait tranché et M. Bourque pourrait exclure Pierre Goyer et Sammy Forcillo de l'exécutif. Par contre, si la Ville devait perdre le premier épisode de cette bataille, la cause serait débattue sur le fond en cour mercredi prochain.

Selon les avocats de la Ville, le conseil municipal a le droit, en vertu de la loi, de remplacer un membre du comité exécutif. Les avocats de M. Bourque soutiennent également que le maire a le droit, en vertu de la charte, de convoquer des assemblées spéciales du conseil et d'en déterminer l'ordre du jour, cet ordre du jour pouvant comporter le remplacement d'un membre de l'exécutif.

Hier, l'avocat de MM. Goyer et Forcillo, Claude-Armand Sheppard, a envoyé une mise en demeure à Pierre

Bourque, l'enjoignant de réattribuer les responsabilités de l'urbanisme à Pierre Goyer et celles des finances à Sammy Forcillo.

Selon Me Sheppard, Pierre Bourque n'a pas respecté l'esprit de l'injonction émise par le juge Derek Guthrie en depouillant MM. Forcillo et Goyer de leurs responsabilités. Il soutient en outre que le maire a donné l'ordre à différents fonctionnaires de la Ville de Montréal de cesser toutes communications avec ses deux ex-lieutenants.

L'injonction interlocutoire provisoire ordonnait au maire de suspendre «toutes démarches, toutes mesures, toutes décisions visant à destituer et à remplacer les requérants dans leurs fonctions au sein du comité exécutif [...] ou à les priver des avis, documents et communications fournis aux autres membres du comité exécutif».

Christiane Théberge, du bureau de Pierre Bourque, a rétorqué que c'était

une prérogative du maire de répartir les responsabilités au sein du comité exécutif. L'injonction a été respectée, a-t-elle dit, puisque MM. Goyer et Forcillo font toujours partie de l'exécutif.

Enfin, comme si ce n'était pas suffisant, la télévision de Radio-Canada mettait au jour un autre présumé scandale de financement au sein de Vision Montréal, hier, dans le cadre du *Montréal ce soir*.

Selon Radio-Canada, Vision Montréal aurait reçu une contribution illégale de 6000 \$ en 1994 pour meubler le local du parti, place Jacques-Cartier. Les meubles, entre autres des tables de travail, une table de conférence, le bureau de la directrice générale et une douzaine de fauteuils, avaient été achetés chez Ameublement Joseph Walsh par un ancien employé de Malette Maheu, Gilles Poupard. Ce dernier était un militant de Vision Montréal.

Le CN centralise d'autres activités à Toronto

121 postes éliminés à Montréal

LE DEVOIR

Le Canadien National va regrouper à Toronto ses quatre centres de gestion des recettes, afin de réaliser des économies de 40 millions sur cinq ans. Cette décision entraînera l'élimination de 121 postes à Montréal, pour un gain net de 65 emplois à Toronto.

Ces quatre centres sont situés à Edmonton, Toronto, Detroit et Montréal. «Cette décision entraîne l'élimination, au total, de 40 postes permanents et de 93 postes temporaires. Il s'agit plus précisément d'abolir 54 postes permanents et 18 temporaires à Edmonton, cinq postes permanents à Detroit, ainsi que 77 postes permanents et 44 temporaires à Montréal», a souligné le CN. À Toronto 96 postes permanents sont créés mais 31 temporaires sont sup-

primés. «La concentration se solde par un gain net de 65 emplois à Toronto», a ajouté le transporteur ferroviaire.

Les membres du personnel syndiqué pourront exercer leurs droits d'ancienneté ou demander des indemnités de déménagement ou de cessation d'emploi, a souligné le CN, qui justifie ainsi le choix de Toronto: «La majorité des activités de facturation et de recouvrement du CN y sont effectuées. Et c'est dans la région torontoise que l'on trouve la plus forte concentration de comptes de clients individuels.»

Faible consolation, le CN centralisera sa fonction Comptes créditeurs à Montréal. «Sur les 16 postes qui se trouvent actuellement à Winnipeg, huit autres seront abolis.»

Affaissement de maisons dans le Nouveau-Rosemont

Landry refroidit les propriétaires

Ils comptaient sur le programme d'infrastructures

SYLVAIN BLANCHARD
LE DEVOIR

La cinquantaine de propriétaires du quartier Louis-Riel, dans le Nouveau-Rosemont, dont les maisons s'affaissent lentement mais sûrement depuis leur construction dans les années 70, viennent de voir s'évanouir leurs espoirs d'obtenir une aide gouvernementale avec le refus de Québec de participer au prolongement du programme fédéral d'infrastructures.

Le prolongement du programme d'infrastructures au Québec, conditionnelle à une nouvelle participation financière du gouvernement Bouchard, a en effet reçu, mercredi, une fin de non-recevoir du ministre des Finances, Bernard Landry, qui refuse de voir Québec «s'endetter davantage pour participer à quelque programme d'infrastructures que ce soit». Les résidents du quartier Louis-Riel, qui avaient reçu l'assurance, mercredi soir, de la bouche de leur conseiller municipal, Jacques Charbonneau, que Montréal utiliserait une partie des fonds de ce programme pour les aider à réparer leurs maisons, sont donc «fort déçus», mais pas encore tout à fait découragés.

«Pas encore», explique Maria Ricciardi, porte-parole des propriétaires concernés. «Nous avons toujours espoir de rencontrer le ministre des Affaires municipales, Rémy Trudel, pour lui expliquer le dossier. Son attachée de presse nous a en effet demandé récemment de communiquer avec elle, lundi, pour voir si, peut-être, une éventuelle rencontre ne pourrait pas être organisée. Ce n'est pas grand-chose, mais c'est mieux que rien.»

Construites il y a à peine 25 ans sur un sol remblayé, toutes les maisons endommagées du quartier Louis-Riel sont situées dans une partie du quadrilatère formé par les rues Beauvieux, Bélanger, Langelier et Jean-Favennier, dans le nord-est de Montréal.

Planchers séparés des murs, fissures multiples, briques détachées de la structure, la maison de Maria Ricciardi, par exemple, exigera à elle seule des réparations de près de 50 000 \$, principalement pour installer des pieux un peu partout en dessous de sa

résidence afin de la stabiliser.

À l'origine de tous ces problèmes, selon Mme Ricciardi, la décision d'un entrepreneur, «aujourd'hui en faillite», d'ériger dans les années 70 un complexe résidentiel... «dans un fossé». Le terrain en question, «remblayé mais jamais compacté», dit-elle, s'est affaissé avec les années, d'où les maux de tête d'une cinquantaine de propriétaires actuellement.

«Il y a quelques semaines, nous pensions que nous étions 400 propriétaires touchés à des degrés divers par cette situation, précise-t-elle. Mais comme seulement une quarantaine de personnes se sont présentées à notre dernière assemblée, le 15 janvier, je présume que nous sommes beaucoup moins, peut-être une cinquantaine ou une soixantaine. Il n'y a pas de doute, pour d'excellentes raisons, n'ont pu se déplacer mercredi. Quoi qu'il en soit, dans certains cas, la facture s'élève à quelques centaines de dollars, mais dans d'autres, et c'est mon cas, à plusieurs dizaines de milliers. En dépit de cela, nous ne pouvons poursuivre ni le promoteur (qui a fait faillite il y a longtemps) ni les courtiers ou les anciens propriétaires qui nous ont vendus ces maisons.»

Les divers avocats contactés par Mme Ricciardi l'ont en effet déjà informée que toute poursuite contre la Ville de Montréal, ou contre qui que ce soit, «serait problématique, sinon inutile», compte tenu du délai important qui s'est écoulé entre la prise de possession des maisons (dans la majorité des cas, durant les années 70 et 80) et la confirmation de la gravité des dégâts, en juillet dernier.

Incapable de recevoir de l'aide de l'administration Bourque, «faute de programmes», dit-elle, ni de Québec et d'Otawa, qui en ont déjà eu mais pour des maisons endommagées bâties sur des sols argileux (et non de remblais), Mme Ricciardi, comme les autres, nourrit ainsi l'espoir que le prolongement du programme fédéral d'infrastructures vienne mettre fin à ses inquiétudes. À moins que Québec ne change d'idée, elle s'apprete donc à s'endetter de 48 000 \$ pour faire réparer sa maison.

Manifestation à l'école



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

L'AVÈNEMENT des maternelles à temps complet pour les enfants de cinq ans ne fait pas que des heureux: hier après-midi, élèves et parents de l'école Saint-Clément, à Mont-Royal, ont manifesté devant l'école pour exprimer leurs inquiétudes face au manque de locaux pour accueillir la jeune clientèle. Rejetant l'idée d'avoir à relocaliser des enfants dans d'autres municipalités, les manifestants revendiquent le droit d'occuper un autre édifice situé dans le même quartier que l'école, la seule catholique et francophone de la ville.

EN BREF

Vive le vent...

(Le Devoir) — Montréalais, à vos tuques! Peut-être pour refroidir les esprits échauffés qu'on a vu se démenner toute la semaine à l'hôtel de ville, dame Nature nous propulse en plein Kuujuaq dès aujourd'hui et également en fin de semaine. Un vigoureux front froid laisse dans son sillon des conditions de froid sibérien. Le mercure plongera en effet vers jusqu'à -26 °C sur le sud du Québec et à près de moins -35 °C au nord. Des vents forts de l'ouest au nord-ouest rendront le froid glaçant: gare aux engelures. Le soleil sera au rendez-vous aujourd'hui, quelques nuages et flocons assombriront peut-être le début de la journée de samedi, mais le froid, lui, demeurera au poste. Si le Service des travaux publics de la Ville de Montréal a été relativement épargné en frais de déneigement depuis les premières heures de l'hiver, la tempête de vendredi dernier, en revanche, lui a donné de quoi s'occuper. Hier matin, près des trois quarts de l'opération déneigement avaient été complétés. Le boulot reprendra dès lundi, après l'interruption du week-end.

Le cœur à la marche

(PC) — Des centaines de personnes ont pris part hier à une marche de trois kilomètres dans le Montréal souterrain à l'occasion du lancement de la campagne québécoise de la Fondation des maladies du cœur. L'objectif, cette année, est de 4,2 millions. À cette occasion, la Fondation a aussi procédé au lancement d'une loterie. Les billets seront notamment disponibles du 20 janvier au 28 février dans les restaurants Subway et les pharmacies Jean Coutu.

Accusés de tentative de meurtre

(PC) — Un homme de 36 ans, Luc Barbe, ainsi qu'un adolescent ont comparu hier devant des tribunaux différents, à Longueuil, relativement à l'agression d'un chauffeur de taxi, tard mercredi soir. La Couronne a porté des accusations de vol qualifié, possession d'arme, complot et tentative de meurtre. Le chauffeur a reçu des coups de couteau au cou, au visage et a notamment été atteint à un œil.

loto-québec résultats

6/49 Tirage du 97-01-15

2 8 13 16 26 31

Numéro complémentaire: **23**

GAGNANTS	LOTS	MONTEPOT
6/6	1	10 000 000,00 \$
5/6+	17	63 882,40 \$
5/6	740	1 174,00 \$
4/6	34 769	47,90 \$
3/6	580 612	10,00 \$

Ventes totales: 28 991 402 \$
Prochain gros lot (approx.): 2 400 000 \$

Extra Tirage du 97-01-15

NUMÉROS	LOTS	MONTEPOT
287520	100 000 \$	
87520	1 000 \$	
7520	250 \$	
520	50 \$	
20	10 \$	
0	2 \$	

TVA, le réseau des tirages

Le modalité d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

GRAMMAIRE ITALIENNE

192 p., 21,35 \$

Dino Fruchi

La présente grammaire a été rédigée dans le but de faciliter l'étude de la langue italienne.

Elle comprend vingt-cinq leçons et d'une façon simple contient tous les éléments nécessaires pour quiconque désire apprendre l'italien.

C'est une grammaire pour ceux qui, une fois l'étude de la langue italienne amorcée, ne s'arrêteront pas à la première difficulté mais persévéreront jusqu'à la fin.

GUÉRIN, éditeur ltée
4501, rue Drolet
Montréal (Québec) H2T 2G2
Téléphone: (514) 842-3481
Télécopieur: (514) 842-4923
Adresse Internet: www.vigie.qc.ca/LIDECE

BOUTIQUE

Enfants Deslongchamps

40% 50% 60%

de rabais et plus

sur toute notre marchandise
automne/hiver.

Nos soldes se terminent bientôt.

Hâtez-vous!

(La boutique de vêtements maternité est au 2^e étage)

1007, rue Laurier Ouest Tél.: 274-2442

LE DEVOIR

POLITIQUE

Campagne à la direction du Bloc québécois

Une chasse aux ministres péquistes

Pendant que Duhaime et Duceppe recherchent les appuis ministériels, Lalonde redoute un affrontement néfaste entre deux machines

Une facture très salée attend les automobilistes

600 millions par an seront engloutis par le réseau routier

NORMAN DELISLE
PRESSE CANADIENNE

Québec — Il faudrait investir 600 millions de dollars par année dans le réseau routier québécois. Pour trouver une partie du montant requis, le gouvernement devra dès 1997 solliciter les usagers.

Il songe entre autres à imposer une taxe additionnelle sur l'essence, à hausser les droits d'immatriculation, à imposer des vignettes de circulation à instaurer des droits de péage.

C'est ce qu'a expliqué hier le ministre des Transports du Québec, Jacques Brassard, en prenant la parole devant l'Association des constructeurs de routes et de grands travaux du Québec. Les 600 millions requis comprennent 450 millions pour l'aménagement de routes et 150 millions en coûts de préparation et de suivi.

Cette année, Québec n'a investi que 283 millions dans des travaux d'immobilisations sur le réseau et seulement 20 millions dans l'amélioration de la voirie locale, compte tenu des restrictions budgétaires qui ont frappé l'ensemble du gouvernement.

Mais dans son prochain discours du budget, en mai, le ministre des Finances fera connaître quelles nouvelles sources de financement seront mises en place pour sauver le réseau routier. Le réseau national, qui mesure 28 000 kilomètres de long et a une valeur globale de 30 milliards, est âgé en moyenne de 30 ans et nécessite «des travaux d'entretien fréquents et nombreux», a reconnu M. Brassard.

Il faut aussi noter qu'en l'an 2000, le ministre prévoit qu'une tranche de 3 % du réseau sera soumise à une circulation dépassant sa capacité.

Outre les quatre mesures de financement actuellement étudiées, qui frapperont directement les utilisateurs du réseau routier, les coûts de construction et d'entretien pourraient en partie être assumés par le programme fédéral d'infrastructures qu'Ottawa veut prolonger d'un an.

«Québec n'est pas réfractaire au programme fédéral mais ce programme devra respecter nos priorités financières», a dit le ministre Brassard. Le vice-premier ministre, Bernard Landry, avait cependant indiqué mercredi que le Québec n'était pas intéressé à injecter 150 nouveaux millions dans ce programme, tel que le souhaite Ottawa.

Entre-temps, un Fonds spécial pour le réseau routier a été créé au gouvernement. Mais ce n'est qu'en 1997 qu'on saura comment ce fonds sera financé.

M. Brassard a aussi tendu la main à l'entreprise privée pour améliorer l'état des routes. «On peut envisager une forme de partenariat qui permettrait à l'État de bénéficier des ressources humaines spécialisées dont disposent les entreprises de construction», a dit le ministre.

Dans le cas de Montréal, la situation est encore plus critique qu'ailleurs puisque la congestion de la circulation y est encore plus forte. On évalue que la congestion coûte annuellement, en carburant et en perte de temps, quelque deux milliards. Pour cette région, «la solution devra tenir compte d'un équilibre entre le transport collectif et le transport individuel par automobile», a conclu le ministre Brassard.

La campagne à la direction du Bloc québécois a atteint hier sa vitesse de croisière. Plus un jour ne passe sans qu'un candidat ou l'autre ne donne une conférence de presse pour exposer sa plus récente théorie. Et il se pourrait que le discours de ses aspirants chefs s'avère plus incisif qu'on ne l'avait présumé au départ.

PIERRE O'NEILL
LE DEVOIR

La campagne du leadership du Bloc québécois s'est transformée en une frénétique chasse aux ministres péquistes. Une séquence qui ne favorise pour l'instant que les candidatures de Yves Duhaime et Gilles Duceppe. Une épreuve de force qui est pour Francine Lalonde l'illustration d'un affrontement entre deux machines, un affrontement qui porte le germe de la division.

En début de semaine, c'est l'ancien ministre péquiste Yves Duhaime qui a ouvert les enchères en se glorifiant des appuis de deux poids lourds du gouvernement Bouchard: la ministre de l'Éducation, Pauline Marois, et le ministre des Finances, Bernard Landry. Deux jours plus tard, la ministre de la Culture, Louise Beaudoin, décidait elle aussi de rejoindre ce club sélect.

Le député de Laurier-Sainte-Marie, Gilles Duceppe, ne pouvait laisser faire sans répliquer. Il n'avait d'autre choix

que de doubler la mise. Mais la réponse à son appel à l'aide a été décevante. Seul le ministre de la Sécurité publique, Robert Perreault, a accepté de se compromettre en faveur de son vieux copain. Et cela, au moment où il venait de se mettre les deux pieds dans les plats en menaçant le maire Bourque d'une intervention gouvernementale.

Vieux routier de la politique, Yves Duhaime a vu là l'occasion d'asséner un nouveau coup à son adversaire. À l'occasion du dépôt de son bulletin de candidature, hier, il a annoncé l'adhésion à sa cause du ministre péquiste de l'Agriculture. Il faut dire que cet appui de Guy Julien était attendu, considérant qu'il est député du comté voisin de Trois-Rivières.

Et ce n'est pas fini. En conférence de presse, M. Duhaime a fait savoir hier que d'autres appuis de ministres péquistes lui sont acquis et seront dévoilés sous peu. On croit savoir que le ministre Sylvain Simard se ralliera à la campagne de M. Duhaime. Dans le clan de Gilles Duceppe, on reconnaît que l'appui de Louise Harel a été sollicité et qu'elle pourrait se commettre en faveur de son vieil ami, que Pierrette Venne voit comme un redoutable gauchiste. Au sein du caucus du Bloc québécois, Gilles Duceppe devance son adversaire de plusieurs enjambées avec l'appui de 22 députés alors que seulement 13 ont opté pour la candidature de Yves Duhaime.

Cette cabale auprès des ministres influents du gouvernement Bouchard déplaît souverainement aux autres candidats, notamment Francine Lalonde qui y voit plusieurs

inconvenients. D'abord, elle constate que «deux machines» se sont constituées sur le terrain et qu'après, «il faudra vivre ensemble, il va falloir travailler à la conciliation et à la réconciliation».

Autre sujet d'inquiétude pour Francine Lalonde: la nécessaire autonomie du Bloc québécois en regard du statut gouvernemental du Parti québécois. À son avis, il serait fort malsain que le prochain chef du Bloc québécois doive sa victoire au gouvernement de Lucien Bouchard ou à certains de ses ministres prestigieux. Elle exhorte les députés des deux formations et notamment les ministres péquistes à se tasser pour laisser toute la place aux militants. Quant à Bernard Landry, elle l'invite à «demeurer discret» s'il souhaite vraiment que le Bloc remporte les prochaines élections.

Cette vision de la vie démocratique au sein du Bloc, de la façon de concevoir les rapports entre les deux partis Yves Duhaime la rejette sans hésitation. Il ne voit pas en quoi ni comment l'appui actuel de Bernard Landry et des autres puisse faire en sorte que le nouveau chef du Bloc se sentirait «piédés et mains liés». Et si cela peut influencer les militants, il dit «tant mieux».

Quoi qu'il en soit, c'était hier le début de l'opération «dépôt des bulletins de candidature». Yves Duhaime a soumis le sien avec 2307 signatures de membres du Bloc, alors que Francine Lalonde arborait quelque 1300 signatures. Aujourd'hui, date butoir, l'on s'attend à ce que Rodrigue Biron, Pierrette Venne et Daniel Turp franchissent également cette étape avec succès.

Venne se lance à son tour dans la mêlée

LIA LÉVESQUE
PRESSE CANADIENNE

Saint-Hubert — La députée du Bloc québécois Pierrette Venne s'est à son tour lancée dans la course au leadership du parti, hier, en annonçant qu'elle voulait privilégier la présence de femmes au parti par des moyens énergiques, notamment l'alternance homme-femme au poste de chef.

De plus, Mme Venne aimerait que les femmes candidates du Bloc se voient offrir des comités sûrs et qu'elles n'aient pas à passer par les assemblées d'investiture du parti. Elles pourraient être nommées directement par le chef du parti.

Le Bloc, dit-elle, «devrait prendre les moyens afin que les femmes représentent minimalement 30 % des candidats aux prochaines élections fédérales».

Elle favorise l'alternance homme-femme à la tête du Bloc québécois, notant qu'au Parti libéral du Canada, on a bien l'alternance anglophone-francophone.

La députée bloquiste de Saint-Hubert s'est aussi distinguée de ses collègues dans la course au leadership en af-

firmant haut et fort que si le Bloc forme encore l'opposition officielle à la Chambre des communes, il ne devra pas défendre les intérêts de l'ensemble des Canadiens mais des Québécois seulement.

«Le Bloc doit continuer à défendre les intérêts du Québec, mais les intérêts du Québec seulement. Les Québécois ne s'attendent pas à ce que le Bloc fasse la promotion des intérêts du reste du Canada si cela ne présente pas une importance quelconque pour eux. Défendre ces dossiers est contraire au mandat politique de notre parti.»

Autre nouveauté: Mme Venne veut permettre davantage de votes libres des députés, soutenant que ceux-ci se sentent trop souvent étouffés par la ligne du parti qui leur est dictée sur certains sujets.

Mme Venne, notaire de formation, âgée de 51 ans, se situe elle-même dans l'aile centre-droite du parti.

Contrairement aux autres candidats dans la course, elle a attendu d'avoir déjà amassé son minimum de 1000 signatures de membres avant d'annoncer son intérêt pour le leadership. C'est aujourd'hui qu'elle déposera officiellement au parti sa liste de signatures et son bulletin de candidature.

Son objectif, à la prochaine élection fédérale, serait de faire élire 56 députés du Bloc, c'est-à-dire les 54 actuels, auxquels elle ajoute les candidats dans Shawinigan et Sherbrooke, les circonscriptions de Jean Chrétien et Jean Charest.

Mme Venne a lancé une flèche au candidat Gilles Duceppe, qui se donnait un objectif minimal de 38 députés élus du Bloc, soit une majorité des 75 circonscriptions du Québec au fédéral. «Cette vision est plutôt limitée, si ce n'est pessimiste, de l'avenir de notre formation politique. N'abaissons pas la barre, mais visons plus haut», a-t-elle reproché.

Avant l'ancien premier ministre Jacques Parizeau, qui a récemment insisté sur «la souveraineté d'abord» et le partenariat seulement souhaitable: Mme Venne rappelle que «l'idée d'une formule de partenariat entre le Québec et le reste du Canada semble importante pour les Québécois». «Nous devons respecter cette volonté», souligne-t-elle.

Tout comme son opposante Francine Lalonde, Mme Venne n'a pas sollicité l'appui de députés du Bloc ou du Parti québécois. «C'est l'appui de nos militants qui est important.»

CARRIÈRES ET PROFESSIONS



CENTRE NATIONAL DES ARTS
NATIONAL ARTS CENTRE

Le CENTRE NATIONAL DES ARTS (CNA) est une institution publique détenant un mandat du Parlement pour jouer un rôle de chef de file en favorisant l'excellence artistique dans toutes les disciplines des arts de la scène. Situé dans la capitale nationale, le CNA reflète l'engagement du Canada envers les arts de la scène et met en évidence les réalisations et l'innovation canadiennes, en plus de présenter les oeuvres d'artistes réputés du monde entier.

ADMINISTRATEUR/ADMINISTRATRICE THÉÂTRE FRANÇAIS

Vous serez responsable de la planification et du contrôle du budget lié à la programmation du Théâtre français. Vous assisterez le conseiller artistique du Théâtre français en matière de planification financière. Votre rôle consistera, en particulier:

- à conclure des contrats avec les compagnies qui se produiront sur les scènes du CNA
- à négocier artistes, créateurs et concepteurs qui participeront aux différentes productions de la saison.

Vous avez fait des études en administration des arts et vous possédez une excellente expérience de travail dans des théâtres majeurs. Vous faites preuve d'un esprit artistique et vous avez des compétences solides en négociations. De plus, vous vous sentez très à l'aise dans un environnement bilingue et vous possédez un sens de collaboration très développé.

Travaillant en étroite collaboration avec le conseiller artistique du Théâtre français, ce poste relève du directeur et président du CNA.

Échelle de salaire: 52 751 \$ à 61 697 \$

Veillez faire parvenir votre curriculum vitae accompagné d'une lettre exprimant votre intérêt pour ce poste d'ici le 3 février 1997 à D. Robinson, Agent des ressources humaines Centre national des Arts, C.P. 1534, succursale B, Ottawa (Ontario) K1P 5W1.

Le CNA est un employeur favorisant l'équité en matière d'emploi.

Pour réservation
publicitaire,
composez
985-3316
ou
1-800-363-0305

télécopieur
985-3390

CARRIÈRES
&
PROFESSIONS
LE DEVOIR

Directrice générale ou directeur général Impôt international

Revenu Canada
Ottawa (Ontario)

Ayez une influence positive sur l'économie canadienne par votre leadership et votre esprit stratégique et innovez dans le domaine de l'impôt international au sein d'un organisme d'avant-garde, dynamique et diversifié.

Son rôle national dans la production de recettes, l'administration fiscale, le commerce international et les services frontaliers fait de Revenu Canada un organisme essentiel pour la gestion des affaires publiques. Ses services touchent presque la totalité des citoyennes et citoyens, des entreprises, des importateurs et exportateurs ainsi que des industries de notre pays.

Sa culture organisationnelle est axée sur l'intégrité du service et s'appuie sur une stratégie d'observation fondée sur l'éducation, l'information, la formation et la responsabilisation. Son succès est attribuable à la compétence et au professionnalisme des membres de son personnel qui ont à cœur d'offrir un excellent service, de consulter leur clientèle et d'établir des partenariats.

Ayant fait vos preuves en tant que leader, gestionnaire et stratège, vous êtes taillé une solide réputation en raison de votre esprit d'équipe et de vos talents pour la médiation et la négociation. Vous avez hâte de relever des défis dans un environnement complexe et de jouer au niveau international un rôle consistant à promouvoir la compétitivité des entreprises canadiennes, à protéger la base d'imposition canadienne et à augmenter la collaboration entre les parties aux traités visant à réduire l'évasion fiscale à l'échelle mondiale. Vous connaissez bien les deux langues officielles. Vous toucherez un salaire variant entre 87 700 \$ et 103 100 \$.

Votre curriculum vitae doit clairement démontrer que vous répondez aux exigences précitées.

Veillez acheminer votre curriculum vitae et une lettre d'accompagnement d'ici le 31 janvier 1997, en indiquant le numéro de référence X9635N11497-NET(B03) ainsi que votre citoyenneté, au Programme des cadres de la direction, Portefeuille des opérations gouvernementales, Commission de la fonction publique du Canada, L'Esplanade Laurier, tour ouest, 21^e étage, 300, avenue Laurier ouest, Ottawa (Ontario) K1A 0M7. Télécopieur : (613) 992-8918

Pour plus de renseignements sur nos programmes de recrutement, visitez notre site Internet à <http://www.psc-cfp.gc.ca/recruit/cfp1.htm>

La préférence ira aux personnes de citoyenneté canadienne.

Nous remercions tous ceux et celles qui soumettent leur candidature; nous ne communiquerons qu'avec les personnes choisies pour la prochaine étape.

Nous soustrayons au principe de l'équité en matière d'emploi.
This information is available in English.

Commission de la fonction publique
du Canada Public Service Commission
of Canada

Canada

CHERCHONS

professeurs et professeures
de sciences physiques pour adultes
pour préparer matériel d'enseignement.

Prière de faire parvenir votre curriculum vitae:
Le Devoir, Dossier 1567
2050, rue De Bleury, 9e étage
Montréal (Québec) H3A 3M9

COOP SANTÉ STE-ANNE-DES-PLAINES

MÉDECINS RECHERCHÉS

Besoin de 6 médecins omnipraticiens
qui seront regroupés à l'intérieur d'une clinique

La Ville de Ste-Anne-des-Plaines est située à 30 km au nord de Montréal, à proximité de Terrebonne et de Ste-Thérèse. Sa population de 13 000 habitants a un urgent besoin de médecins.

Une coopérative de soins de santé a été mise sur pied pour recruter des médecins. La formule coopérative, un nouveauté dans le domaine de la santé, offre de nombreux avantages aux professionnels impliqués.

Caractéristiques

- Ouverture de la clinique prévue à l'automne 1997;
- Locaux fonctionnels adaptés aux besoins exprimés par les médecins;
- Services connexes disponibles tels que soins infirmiers, prélèvements, analyse, etc.

Les professionnels intéressés sont priés de communiquer avec M. Serge Lepage, au plus tard le 31 mars 1997, au numéro suivant: 514-478-0211.

Coop Santé Ste-Anne-des-Plaines
139, boul. Ste-Anne, Ste-Anne-des-Plaines J0N 1H0

LE DEVOIR

LE MONDE

Vol 800 de TWA

Six mois après,
la thèse
de l'accident
semble prévaloirFRÉDÉRIC BICHON
AGENCE FRANCE-PRESSE

New York — Six mois après l'explosion en vol non loin de New York d'un Boeing de la compagnie américaine TWA, dont les 230 occupants sont morts, la thèse de l'accident semble prévaloir bien qu'officiellement l'enquête n'ait encore abouti à aucune conclusion.

Le coup le plus sévère porté aux deux autres hypothèses, celles du missile et d'une bombe, est venu mi-décembre lorsque le National Transportation Safety Board (NTSB, agence fédérale pour la sécurité des transports), qui coiffe l'enquête, a lancé une série de «recommandations urgentes» aux autorités de l'aviation civile (FAA).

Dans un communiqué, le NTSB recommandait en particulier à la FAA d'inciter les compagnies aériennes à prendre des mesures pour protéger les réservoirs de carburant des sources de chaleur qui peuvent provoquer de telles explosions, notamment des charges d'électricité statique.

La conclusion de l'enquête sera lourde de conséquences financières pour Boeing et pour TWA

«Nous n'avons encore aucune conclusion» sur les causes de l'explosion, insistait le NTSB dans son communiqué, précisant que «l'enquête se poursuit».

Mais dans sa lettre à la FAA, dont l'AFP vient d'obtenir une copie, le NTSB était nettement plus clair: les débris du réservoir et des éléments de l'appareil l'entourant «ne montrent pas de preuve de dommages provoqués par une bombe ou un missile», écrivait

Jim Hall, président du NTSB.

La FAA, souvent critiquée pour ses liens avec l'industrie aéronautique, refuse de suivre la recommandation du NTSB, qui coûterait des millions de dollars, assurait l'hebdomadaire *Newsweek* dans sa dernière édition.

«Je ne pense pas qu'il y ait le moindre doute que (le NTSB) partage notre point de vue», a déclaré à l'AFP Lee Kreindler, l'avocat new-yorkais qui défend une cinquantaine de familles de victimes. M. Kreindler, qui avait plaidé avec succès pour les victimes de la catastrophe d'un Boeing de la compagnie américaine PanAm détruit par une bombe au-dessus de Lockerbie (Ecosse) en 1988, a publié le 18 octobre un rapport technique défendant la thèse d'un accident.

Shelley Hazle, la porte-parole du NTSB à Washington seule habilitée à s'exprimer sur l'affaire du vol 800 de TWA, qui a explosé le 17 juillet peu après son décollage de l'aéroport John F. Kennedy à destination de Paris, n'était pas joignable hier.

En décembre, le responsable new-yorkais du FBI, James Kallstrom, qui coordonne l'enquête policière sous l'autorité du NTSB, avait déjà estimé «moins probable» un acte de sabotage, missile ou bombe.

Hier, un porte-parole se contentait de répéter que «les trois hypothèses ont toujours cours» et que les recherches se poursuivaient pour retrouver le plus de débris possible au fond de l'océan.

La même discrétion est de mise du côté de TWA et de Boeing. Dans une réponse aux plaintes déposées par M. Kreindler, conformément aux procédures américaines, Randall Kraft, un des avocats de TWA, a estimé mercredi que les poursuites étaient «prématurées» car la cause de l'explosion n'était pas encore identifiée. Il pourrait s'agir d'un missile, d'une météorite ou d'un «acte de Dieu», selon ce texte.

La conclusion de l'enquête sera lourde de conséquences financières pour la compagnie aérienne comme pour l'avionneur: s'il s'agit d'un acte de sabotage dont ils ne sont pas responsables, TWA n'aura à verser que 75 000 dollars par décès, au terme de la Convention de Varsovie sur le transport aérien. Les indemnités seraient faramineuses si leur responsabilité est engagée. Dans l'affaire de Lockerbie, M. Kreindler a obtenu 500 millions de dollars de PanAm, contribuant à la faillite d'une compagnie aérienne déjà mal en point.

Pour leur part, les familles des victimes, dont certaines sont dans une profonde détresse financière après la perte d'un chef de famille, veulent obtenir dès maintenant ces 75 000 dollars de TWA, sans préjuger des poursuites judiciaires éventuelles.

EN BREF

Lebed est invité
à l'investiture de Clinton

Moscou (AFP) — Des responsables du Congrès américain ont invité le général russe Alexandre Lebed, prétendant à la succession de Boris Eltsine, à la cérémonie d'investiture du président Bill Clinton le 20 janvier, a confirmé hier un porte-parole de l'ambassade des États-Unis à Moscou. «Je peux confirmer que M. Lebed a été invité à y assister en tant que personne privée, par des responsables du Congrès», a indiqué le porte-parole à l'AFP.

Algérie: attentat sur un marché

Boufarik (AFP) — Au moins 14 personnes ont été tuées et une cinquantaine blessées hier matin lors d'un attentat à la bombe sur un marché à Boufarik (25 km au sud d'Alger), ont indiqué à l'AFP des habitants. Un premier bilan des services de sécurité avait fait état de 12 morts et de blessés, certains gravement atteints. L'explosion s'est produite au marché de véhicules de cette localité déjà plusieurs fois visée par les islamistes et protégée par un groupe d'auto-défense, les «patriotes».

La grève des enseignants
russes s'étend

Moscou (AFP) — La grève des enseignants entamée lundi s'était étendue hier à près de 440 000 employés de l'éducation dans quelque 68 régions de Russie, selon un responsable syndical de ce secteur. Selon Galina Merkoulova, vice-présidente du syndicat interrogée par l'agence Interfax, tant le nombre des collectifs d'enseignants que celui des régions touchées a augmenté depuis lundi. Les grévistes exigent d'abord le paiement de leurs salaires, impayés depuis parfois huit mois. Le mouvement devait durer au départ cinq jours maximum, mais de nombreux collectifs se sont déclarés prêts à une grève illimitée jusqu'à la satisfaction de leurs revendications, selon Mme Merkoulova.

Pour soutenir «l'idée de la Russie éternelle»

Le Kremlin prépare-t-il
le retour des Romanov?

Les allégations d'un hebdomadaire voulant que les héritiers du tsar Nicolas II soient invités à jouer un rôle officiel en Russie, ont rapidement été démenties hier par la présidence de ce pays. Elles n'en alimentent pas moins les rumeurs d'un retour des Romanov, qui a commencé à être évoqué en 1992. Selon la presse, une telle idée vise à renforcer les positions de Boris Eltsine parmi les «nationalistes et patriotes» russes. Neuf jours après son hospitalisation, l'opposition parlementaire a renoncé hier à demander la destitution du président, qui entrerait selon le Kremlin dans une «dynamique de guérison».

MARIELLE EUDES
AGENCE FRANCE-PRESSE

Moscou — La présidence russe préparerait en secret le retour de la famille Romanov, pour lui donner un rôle de représentation au sommet de l'Etat russe, et un décret accordant un statut officiel aux descendants du dernier tsar Nicolas II serait même déjà prêt, croit savoir la presse russe.

L'administration présidentielle a déjà rédigé le texte d'un décret présidentiel, préparant le retour du grand prince Gueorgui Mikhaïlovitch, de sa mère la grande duchesse Maria Valentinovna, et de sa grand-mère Leonida Gueorguevna (épouse du grand-duc Vladimir Kirillovitch décédé en 1992), a indiqué hier l'hebdomadaire *Ogoniok*. Une résidence leur a été donnée, une ancienne datcha d'Etat, située sur la Roubliovskoe Chosse, dans le village de Maloe Koltchouguino, à 15 km à l'ouest de Moscou.

Un précepteur a été choisi pour suivre l'éducation du prince, il s'agirait d'un officier ancien membre de la garde présidentielle de M. Eltsine, précise *Ogoniok* qui souligne que le décret n'attend plus que la signature du président.

Le service de presse de la présidence a opposé un «complet démenti» aux allégations du journal venues renforcer des rumeurs qui circulent depuis plusieurs semaines dans la presse russe.

«Pas de fumée sans feu»

Mais Nicolas Ourousov, du cercle de la noblesse russe à Paris, a confirmé à l'AFP qu'une datcha à Maloe Koltchouguino avait été donnée par le gouvernement russe il y a six mois à la grande duchesse.

«Il n'y a rien d'officiel» mais il n'y a «pas de fumée sans feu», note Nicolas Ourousov.

Le retour en Russie de la famille impériale a commencé à être évoqué en 1993, après un périple de deux mois de la grande duchesse Maria et de son fils à travers la Russie.

Selon la presse, l'idée d'un retour des Romanov vise à renforcer les positions de M. Eltsine parmi les «nationalistes et patriotes» russes, et serait la pierre angulaire d'une nouvelle idée nationale que cherche à élaborer le Kremlin.

«L'empereur, s'il apparaissait, pourrait être porteur d'une image spirituelle symbole de l'idée même de la Russie, et pourrait être son représentant idéal», relevait dimanche à l'émission politique *Itoqui*, Igor Tchoubais, docteur en philosophie et par ailleurs frère du chef de l'administration présidentielle Anatoli Tchoubais.

Les Romanov auraient des fonctions de représentation et symboliseraient «la continuité des traditions russes, en soutenant l'idée de la Russie éternelle», selon *Ogoniok*.

Le grand prince Gueorgui, qui termine actuellement ses études secondaires à Madrid (dans une école anglaise) et est inscrit à l'école navale Nakhimov de Saint-Petersbourg qu'il intégrera dès la fin de ses études secondaires, aura 16 ans en mars, l'âge qui était requis pour être couronné du temps des tsars.

Gueorgui est le petit-fils du grand duc Vladimir Kirillovitch, lui-même fils de Kirill Vladimirovitch, petit-fils du tsar Alexandre II. Kirill s'était proclamé tsar en 1920 après l'assassinat de Nicolas II par les bolcheviks.

Une partie des Romanov exilés contestent la légitimité de Gueorgui: la branche dont il est issu serait devenue



ARCHIVES AP

Le grand prince Gueorgui, Mikhailovitch, qui aura 16 ans en mars — cette photo date de 1991, est au centre de rumeurs persistantes en Russie.

«illégitime» car l'épouse de Vladimir Kirillovitch, Leonida, de la maison royale de Georgie, était divorcée.

Avec l'éclatement de l'URSS et la fin du communisme, Nicolas II a retrouvé droit de cité. En mai 1996, une statue du dernier tsar de Toutes les Russies a été érigée à l'occasion du 100^e anniversaire de son accession au trône au nord-est de Moscou.

La maison de Sverdlovsk

Le tsar, sa femme Alexandra, leurs quatre filles, et leur fils Alexei, ainsi que leur valet, leur cuisinière, leur médecin de famille et un domestique, incarcérés à Ekaterinbourg (Oural), avaient été fusillés par les bolcheviks le 17 juillet 1918.

La maison Ipatiev où ils furent assassinés avait été détruite à l'époque soviétique sur ordre de... Boris Eltsine, alors premier secrétaire du parti de Sverdlovsk (nom d'Ekaterinbourg à l'époque soviétique), de crainte qu'elle ne devienne un lieu de pèlerinage.

L'ex-Altesse a son franc parler

La croisade antimines de Lady Di

REUTER

Luanda — Au terme d'une visite sans protocole de quatre jours en Angola, où, après 20 ans de guerre, on compte une mine non explosée par habitant, la princesse Diana a dit avoir enfin trouvé une cause humanitaire à sa pointure.

Diana, qui a rendu visite aux victimes survivantes des mines anti-personnel, a confié: «Voilà le type de mission que je cherchais depuis un moment. Cela me permet d'avoir davantage de contacts avec les gens dans une ambiance moins formelle» (qu'à la cour).

La princesse, l'une des femmes les plus photographiées au monde, sera de retour dans la soirée à Londres, où sa mission en franc-tireur a réjoui la Croix-Rouge britannique pour le compte de laquelle elle s'était déplacée mais a déçu aux Tories.

«Cela rappelle les prises de position de Brigitte Bardot en faveur des chats et des chiens. C'est un peu court de montrer du doigt des personnes amputées victimes de mines en déclarant que c'est affreux», s'est indigné un député conservateur.

L'éditorialiste du *Daily Telegraph* juge en revanche qu'elle a fait plus en quatre jours pour éradiquer la plaie des mines subsistant après les conflits que cent réunions internationales sérieuses sur le sujet.

Le gouvernement britannique est favorable à l'interdiction des mines anti-personnel mais au plan international alors que la Croix-Rouge et les travaillistes sont pour la destruction unilatérale de tous les stocks existants.

Balayant les critiques des milieux politiques londoniens — «Je ne suis pas une personnalité politique, je suis une figure humanitaire et le serai toujours», l'épouse divorcée de l'héritier de la couronne s'est déclarée prête à «rempiler» pour le compte de la Croix-Rouge au Cambodge, en Afghanistan et en Bosnie.

Le *Times* rappelle cruellement que Buckingham — et Downing Street — n'ont peut-être pas assez réfléchi en la privant de son titre d'Altesse royale car, ce faisant, ils lui ont «rendu une liberté de parole sur des sujets qui lui étaient auparavant interdits».

«Elle a maintenant loisir de provoquer et manifeste tous les signes d'en avoir l'intention».

«Remise des clés»

Tsalhal quitte Hébron
après trente ans d'occupationLEE KEATH
AGENCE FRANCE-PRESSE

Hébron — L'armée israélienne a évacué hier une grande partie de Hébron sous une pluie battante, alors que la Knesset ratifiait à une écrasante majorité l'accord conclu la veille avec l'OLP.

Le premier ministre Benjamin Nétanyahou a affirmé que le redéploiement militaire tant attendu serait achevé aujourd'hui, avant le début du shabbat, le repos hebdomadaire juif.

M. Nétanyahou a obtenu l'aval de son parlement par 87 voix pour, 17 contre et une abstention. Pendant les douze heures de débats, il a été confronté à une révolte d'une partie de son camp nationaliste, qui l'accusait de trahir les idéaux du «Grand Israël».

Mais les voix de l'opposition travailliste et de gauche se sont mêlées à celles d'une bonne partie de la coalition gouvernementale de droite pour approuver l'accord.

Pendant ce temps à Hébron, l'opération «Remise des clés», comme l'armée l'a officiellement baptisée, battait déjà son plein. Les militaires ont amené le drapeau bleu et blanc frappé de l'étoile de David et évacué leurs dernières positions dans les quartiers qui doivent passer sous contrôle palestinien, à la grande joie des habitants qui dansaient dans les rues et criaient leur joie.

Des centaines de Palestiniens scandaient «ne revenez jamais!» en regardant les camions militaires israéliens évacuer du matériel du quartier général israélien, symbole de 30 ans d'occupation.

Les manifestants, dont beaucoup avaient la tête couverte du traditionnel keffiyeh à damiers noir et blanc, brandissaient des drapeaux palestiniens noir-vert-rouge-blanc et des portraits du président Yasser Arafat.

«C'est un rêve que nous pensions impossible», confiait Talal Akroui, un moniteur d'auto-école, en regardant partir les soldats. «J'avais 16 ans lorsqu'ils ont occupé Hébron et maintenant, 30 ans plus tard, je peux les voir partir», a-t-il dit à l'AFP. «C'est un véritable miracle».

A quinze kilomètres de là, dans la bourgade de Dahariya en Cisjordanie, une centaine de policiers palestiniens ont reçu leurs uniformes, lors d'une joyeuse cérémonie précédant leur arrivée à Hébron.

Quelque 200 autres policiers palestiniens sont partis de Jéricho pour venir prendre la place de l'armée israélienne dans la Cité des patriarches.

Selon le maire de Hébron, Moustapha Natché, M. Arafat lui-même viendra «dans les prochains jours» visiter les quartiers de Hébron libérés de l'occupation.

Critiques de la droite

Lors du débat parlementaire à Jérusalem, M. Nétanyahou s'est attaché à répondre aux critiques sur sa droite, lui reprochant d'avoir trahi l'idéologie du «Grand Israël», Israël aux frontières bibliques. Le premier ministre a affirmé que les 400 colons resteraient à Hébron et qu'Israël encouragerait même leur communauté à croître et se développer. «Nous voulons maintenir les colons à Hébron (...) nous continuons à renforcer leur présence», a-t-il martelé.

Aux termes de l'accord, Israël doit retirer ses troupes de 80 % du territoire municipal, restant cependant autour des maisons où les colons se sont installés et devant le Caveau des patriarches, tombeau présumé d'Abraham, Isaac et Jacob.

M. Nétanyahou a assuré que l'accord qu'il avait négocié était «meilleur» que celui dont il avait hérité du gouvernement travailliste précédent. Originellement, Israël aurait dû évacuer les quatre cinquièmes de Hébron en mars 1996. Mais le premier ministre de l'époque, Shimon Peres, n'avait pas respecté l'accord et M. Nétanyahou a voulu le renégocier après son élection en mai. «Nous ne quittons pas Hébron, nous restons dans toutes les parties de la ville où se trouvent des juifs», a affirmé M. Nétanyahou.

L'OSCE fait
de nouveau pression
sur Belgrade

AGENCE FRANCE-PRESSE

Vienne — Le nouveau président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), Niels Helveg Petersen (Danemark), a demandé hier que toutes les victoires de l'opposition yougoslave aux municipales de novembre soient reconnues.

Il s'est référé à un rapport établi le 27 décembre par l'ancien premier ministre espagnol Felipe Gonzalez qui avait conduit le week-end précédent une mission pour le compte de l'OSCE à Belgrade.

«La situation en République fédérale de Yougoslavie (RFY) évolue vite. Sur un point, cependant, elle n'avance pas assez vite: le rapport Gonzalez a souligné la nécessité d'une application immédiate et complète des résultats des élections de novembre», a-t-il dit. «Des concessions pas à pas à l'opposition (...) ne sont tout simplement pas le moyen de traiter cette situation», a poursuivi le ministre dont le discours a été envoyé aux agences de presse.

M. Petersen a souligné la volonté de «dialogue» de l'OSCE avec Belgrade. «Notre porte est grande ouverte, a-t-il dit. Mais le gouvernement de la RFY ne semble pas vouloir emprunter cette porte.»

M. Petersen s'est référé à une lettre qu'il a écrite le 14 janvier au chef de la diplomatie de Belgrade, Milan Milutinovic, dont l'existence n'avait pas été rendue publique jusqu'à jeudi et qui répond à celle que ce dernier lui avait adressée le 3 janvier à propos des élections locales du 17 novembre.

«Je suis prêt avec mes collègues de la troïka (de l'OSCE) à ouvrir immédiatement un dialogue et comme je l'ai écrit dans ma lettre au ministre Milutinovic il faudrait trouver des moyens d'impliquer les forces de l'opposition dans ce dialogue», a-t-il dit.

Dans son rapport, M. Gonzalez avait soutenu la position de l'opposition qui déclare avoir remporté la majorité dans 14 des 18 plus grandes villes de Serbie, dont Belgrade, aux municipales du 17 novembre dernier.

Dans sa lettre du 3 janvier, envoyée quelques heures avant une première réunion de l'OSCE sur la Yougoslavie, M. Milutinovic avait fait la première concession du régime en reconnaissant la victoire de l'opposition dans trois villes de province.

Depuis, les commissions électorales locales ont reconnu que l'opposition l'avait également emporté à Belgrade et à Nis (sud). Toutefois le parti du président serbe Slobodan Milosevic (SPS — parti socialiste) garde la possibilité de porter plainte devant les tribunaux. En outre, sept des 14 villes revendiquées par l'opposition sont toujours officiellement attribuées au SPS.

Double explosion à Atlanta

Le bâtiment visé abritait des cliniques pratiquant des avortements

AGENCE FRANCE-PRESSE

Atlanta — Au moins six personnes ont été blessées et hospitalisées après l'explosion de deux engins hier aux abords d'un bâtiment d'Atlanta (Georgie) abritant une clinique pratiquant des avortements, a indiqué le procureur fédéral de la ville, Kent Alexander.

«Aucune d'entre elle ne se trouve dans un état jugé inquiétant», a déclaré M. Alexander au cours d'un point

de presse. Parmi ces blessés figurent notamment des agents de la sûreté fédérale (FBI), du Bureau des alcools, tabac et armes à feu (ATF) et des pompiers, a-t-il précisé.

Interrogé sur l'objectif de ce double attentat, M. Alexander a indiqué que la clinique pratiquant des interruptions volontaires de grossesse localisée dans ce bâtiment abritait d'autres bureaux figurant au rang des «possibilités» mais n'a officiellement exclu aucune autre hypothèse.

«Nous n'excluons pas l'hypothèse d'un acte de terrorisme intérieur n'ayant rien à voir avec la violence dirigée contre les cliniques» pratiquant l'IVG, a encore indiqué le procureur fédéral. La bombe, «si elle a été placée à l'extérieur du bâtiment, aurait pu viser n'importe qui», a souligné le magistrat.

Questionné sur la nature des deux engins ayant successivement explosé aux abords du bâtiment, M. Alexander a fait valoir qu'il était «trop tôt» pour en analyser la composition.

LE DEVOIR

ÉCONOMIE

XXM	TSE-300	DOW JONES	S CAN	OR
↑	↑	↑	↓	↑
+27.50	+38.32	+38.49	-	+2.10
3027.50	6103.66	6765.37	74.54	354.30

Percée pour une jeune entreprise québécoise

Dassault investit 8 millions dans Nova

Un premier investissement pour le groupe français au Québec... mais non le dernier

Une autre jeune entreprise montréalaise fait une percée remarquable sur le plan international. Nova, fondée en 1991, vient de se trouver un partenaire d'envergure mondiale, le Groupe français Dassault, réputé pour ses avions militaires, mais qui a développé au fil du temps une expertise dans une variété de domaines et une vaste clientèle. Qui plus est, Laurent Dassault, petit-fils du fondateur, annonce que d'autres investissements suivront. Il rêve même d'une entente avec Bombardier.

CLAUDE TURCOTTE
LE DEVOIR

En devenant partenaire d'une très jeune entreprise informatique québécoise avec une première injection de huit millions, Dassault Investissement va propulser Nova Expertise Solutions sur le marché mondial. Le carnet de commandes de cette petite société qui compte 150 employés dont 100 à son centre de développement montréalais devrait augmenter à 50 millions l'an prochain et à 65 millions en 1999.

En fait, on a annoncé hier un financement supplémentaire de 19 millions; outre la contribution de Dassault, Telsoft qui était déjà un actionnaire ajoute un million, tandis que la Banque nationale consent un prêt de 10 millions. «La venue de Dassault confirme l'avance technologique de Nova», a déclaré Robert Talbot, président de Telsoft, dont la participation dans Nova sera désormais de 27%; Dassault a pour sa part un bloc de 20% et les fondateurs de Nova ont le reste, c'est-à-dire une participation majoritaire de 53%.

Laurent Dassault, petit-fils du fondateur de cette très importante société française, en a rappelé l'évolution depuis les avions militaires, puis le radar, les missiles, les systèmes, les automatismes et la diversification qui s'impose de plus en plus avec la décroissance de l'industrie militaire. «Nova est idéal pour ça», a dit le président de Dassault Investissement. Nova entend profiter du réseau de Dassault qui s'intéresse aux produits logiciels et qui compte actuellement 500 000 clients commerciaux à travers le monde pour ses terminaux, caisses enregistreuses, etc. Pour sa part, Nova, fondée en 1991 et après avoir été pendant trois ans un consultant, a modifié complètement sa vocation pour développer ses propres produits et solutions logicielles dans le secteur de la sécurité des transactions, des paiements électroniques et de la carte à puce. Alain Philippe, président de Nova, envisage une pénétration rapide des marchés canadien, américain et européen. Parmi ses

clients locaux connus, il y a les Boutiques San Francisco et Future Shop. Par ailleurs, Laurent Dassault, qui apparaît comme un dauphin dans l'empire industriel fondé par son grand-père Marcel et qui détient une vingtaine de responsabilités au sein de ce groupe, a clairement signifié que ce premier investissement dans Nova n'était qu'un premier pas. Il a mentionné être venu au Canada pour la première fois, il y a un mois seulement. Il possède néanmoins d'excellents contacts déjà, puisqu'il connaît notamment la famille Desmarais et a déjà échangé avec un certain M. Bombardier. Pourrait-il y avoir une collaboration entre Dassault et Bombardier? M. Dassault le souhaite. «On pourrait faire ensemble un avion plus performant et moins cher», avance-t-il, mais il n'y a pas de négociations réelles en ce sens maintenant, de sorte qu'il pense plutôt à «un rapprochement sur plusieurs années». Quoi qu'il en soit, M. Dassault demeure formel sur un point: «Il faut continuer à investir au Canada.»

Autoroute de l'information

Québec dévoile les projets gagnants

ROBERT DUTRISAC
LE DEVOIR

Le ministre de la Culture et des Communications, Louise Beaudoin, a dévoilé, hier, les 60 projets gagnants du concours 1996 du Fonds de l'autoroute de l'information (FAI) ainsi que les cinq projets de céderons appuyés par la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC). Après l'analyse de 362 dossiers, le FAI a accordé huit millions de dollars en subventions à 55 projets dans le cadre du programme principal et 952 000 dollars pour cinq projets spéciaux liés à la francophonie et aux marchés extérieurs. «Le Québec se taille une place enviable au sein de la francophonie», a souligné Mme Beaudoin lors de son annonce. Ces sommes vont «faire une différence sur l'autoroute de l'information» et ce nouveau contenu francophone sur Internet incitera les Québécois à se brancher, a estimé le ministre qui était accompagné pour l'occasion de Pierre Lampron, de la SODEC, de Robert Thivierge, du Secrétariat de l'autoroute de l'information, et de Lucien Drolet, du FAI. La SODEC, pour sa part, dispose d'une enveloppe d'un million de dollars pour l'exercice en cours finissant le 1^{er} avril pour son programme d'avances remboursables qui sont en fait des subventions puisque la rentabilité liée à la production de céderons québécois est «aléatoire», a signalé Pierre Lampron, le président-directeur général de la SODEC.

Dans son dernier budget, le gouvernement a réservé une somme de 10 millions de dollars en subventions et de 10 millions de dollars en garantie de prêts aux fins de cette deuxième phase de Fonds de l'autoroute de l'information. Or, si l'enveloppe de subventions est épuisée comme il se doit, le gouvernement n'a accordé que 335 750 dollars en garanties de prêts. Ce volet du FAI est à revoir complètement. Du plus gros au plus petit projet, les montants consentis varient de 9000 dollars pour un site Web sur les marionnettes à 490 000 dollars pour une vitrine industrielle sur l'énergie électrique. Parmi les 55 projets du programme principal, 27% touchent la culture et les communications, 21%, l'éducation et la formation, 20%, le développement économique et le tourisme, 13%, le secteur de la santé et des services sociaux et 18% tombent dans des catégories diverses. Parmi les projets sélectionnés, on note deux sites scientifiques, le premier destiné aux chercheurs, celui de l'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences (ACFAS), et le second destiné au grand public, celui de Québec-Science. Sur le plan de la culture, l'Union des écrivains québécois créera une banque de données sur le patrimoine littéraire québécois. L'ADISQ se dotera d'une vitrine du disque et du spectacle et l'Association des producteurs de films de télévision du Québec présentera un site pour la promotion de l'industrie audiovisuelle.

Perspectives économiques

Le Conference Board n'est pas très optimiste

PRESSE CANADIENNE

Ottawa — L'endettement élevé des contribuables, les compressions gouvernementales et la faible création d'emplois freineront la croissance économique cette année, dit le Conference Board du Canada. Dans ses plus récentes perspectives économiques rendues publiques hier, le Board dit que l'effet de relance qu'aurait habituellement les taux d'intérêt moins élevés sera sapé par ce gémant trio de conditions économiques. Malgré tout, le Board a haussé de 2,7 à 2,9% ses prévisions de croissance économique

pour 1997. Cette augmentation reflète l'impact des taux d'intérêt peu élevés dans le secteur de l'habitation ainsi que les dépenses accrues en matériel et en équipement dans le secteur des affaires, dit le Board. «Les Canadiens restent préoccupés par l'endettement élevé des foyers, la sécurité d'emploi et les perspectives de revenu», dit Jim Frank, économiste en chef du Conference Board. «Les consommateurs ont moins d'économies que jamais et leurs revenus augmentent peu. Ils ne pourront sûrement pas accroître leurs dépenses de façon significative cette année.» M. Frank précise toutefois qu'il

reste une chance que les taux d'intérêt peu élevés rendent l'endettement plus tolérable et, de ce fait, augmentent la consommation des ménages. Comme en 1996, le Board s'attend à ce que les exportations continuent d'être le premier moteur de l'économie canadienne. À ce chapitre, il s'attend à une augmentation de 4,3 milliards, ce qui contribuera pour presque un point de pourcentage aux prévisions de croissance de 1997. Dans d'autres prévisions, le Board croit que les taux d'intérêt peu élevés continueront à aider à équilibrer le bilan du gouvernement. On peut s'at-

tendre à ce que le déficit fédéral baisse à 17,9 milliards au cours de l'année budgétaire actuelle, alors qu'il était de 28,5 milliards l'année précédente. Le Board prévoit également un déficit de neuf milliards au cours de la prochaine année budgétaire, une amélioration tellement remarquable qu'elle risque d'avoir des conséquences politiques. «Ces chiffres pourraient intensifier les pressions pour réduire l'impôt sur le revenu des particuliers car le chômage demeure un problème très grave, surtout chez les jeunes», ajoute M. Frank.

EN BREF

BCE investit dans les Sun

(Le Devoir) — La société holding BCE, par l'intermédiaire de sa filiale Investissements médias BCE, a pris une participation de 10,3% dans Sun Media, qui contrôle le troisième groupe de journaux en importance au Canada. La société mère de Bell Canada et de Northern se joint ainsi à la caisse de retraite des enseignants de l'Onta-

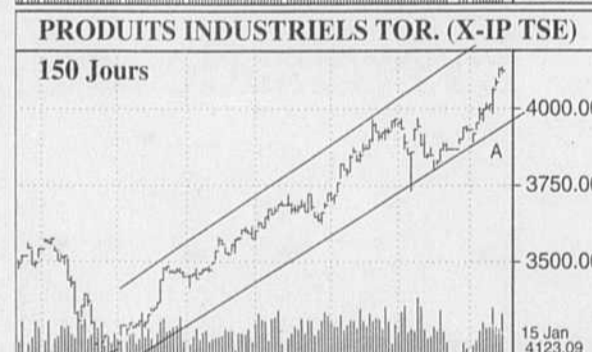
rio, à CIBC Wood Gundy, à Trimark et à la haute direction de l'ex-Toronto Sun pour se partager l'actionnaire de Sun Media. Cette dernière avait orchestré, l'an dernier, le rachat par la direction de Toronto Sun Publishing pour 411 millions. Investissements média BCE, qui a acquis cette participation de 10,3% auprès de CIBC Wood Gundy, s'est également portée acquéreur de 40% de CANOE (Canadian Online Explorer), une nouvelle division de Sun Media.

COUP D'ŒIL BOURSIER

Titres en revirement

MICHEL CARRIGAN
COLLABORATION SPÉCIALE

Les marchés ayant encore affiché une belle performance hier, l'indice industriel américain et le TSE 300 sont demeurés dans leur tendance haussière. Les seuls secteurs méritant une mention sont les aurifères, qui se sont ressaisies sans donner de véritable coup d'envoi, et la gestion qui s'est repliée sensiblement malgré une poussée haussière de Power Corp. Il y a présentement une multitude de titres en situation de revirement inversant leur tendance baissière et en plein élan haussier sur de forts volumes. Tous les graphiques d'aujourd'hui en sont des exemples et j'aurais pu en montrer au moins trois fois plus. Patricia Mines (PAT) de Vancouver est en préparation pour un élan. On peut déjà s'attendre à une percée de la formation AB qui donnerait une confirmation du revirement. Captech communication (CCU) de Calgary et Mountain Lake Ressources (MOA) de Vancouver sont un peu plus engagés dans le mouvement sans le paraître, parce que le mouvement des derniers mois prend toute la place sur le graphique. Un graphique hebdomadaire le montre mieux. C'est ce qu'on verrait par exemple sur le graphique de Wolverine Energy (WVE) de Calgary donnant un signal similaire si on visionnait son graphique depuis novembre seulement. Tous les autres graphiques présentés montrent sans équivoque des revirements techniques très forts. Plusieurs d'entre eux se retrouveront probablement parmi ceux ayant le plus monté dans les prochaines semaines. Tous ces titres ont été choisis parmi les titres les plus transigés hier en mi-journée. C'est toujours comme ça d'ailleurs que je les trouve. Il y en a plein de ce genre sur tous les marchés. Beaucoup d'autres titres de différents prix sont aussi en mouvement de prolongement haussier. Pour n'en nommer que quelques-uns qui valent le coup d'œil, notez les noms de Western Pacific Mining (WPC MSE), Anderson Exploration (AXL TSE), Alliance Forest Products (ALP TSE), Parkcrest Exploration (PKC ASE) et Ridgeway Petroleum (RGW VSE). Amusez-vous à suivre ces titres dans les prochaines semaines pour voir combien de gains ils pouvaient générer et nous y reviendrons.



	Volume (000)	Ferme	Var. (\$)	Var. (%)
BOURSE DE MONTRÉAL				
XXM: Indice du marché	13570	3000.00	+6.49	0.2
XCB: Bancaire	3427	4167.03	+25.40	0.6
XCO: Hydrocarbures	2604	2424.94	-1.48	-0.1
XCM: Mines et métaux	8304	3247.78	-8.93	-0.3
XCF: Produits forestiers	1309	2844.64	-16.21	-0.6
XCI: Bien d'Équipement	4375	2930.78	-3.64	-0.1
XCU: Services publics	2622	2707.44	+2.15	0.1

	Volume (000)	Ferme	Var. (\$)	Var. (%)
BOURSE DE TORONTO				
TSE 35	18366	321.47	+0.55	0.2
TSE 100	*	367.74	+0.62	0.2
TSE 200	*	367.06	+0.71	0.2
TSE 300	61002	6065.34	+10.48	0.2
Institutions financières	5183	5507.45	+33.57	0.6
Mines et métaux	8299	5578.60	+38.17	0.7
Pétrolières	11788	6820.10	+0.68	0.0
Industrielles	10965	4123.09	-3.03	-0.1
Aurifères	7923	10613.10	+0.68	0.0
Pâtes et papiers	5218	4817.98	-71.23	-1.5
Consommation	2212	9921.56	+12.20	0.1
Immobilières	991	2352.97	-13.52	-0.6
Transport	2092	6704.18	+29.12	0.4
Pipelines	785	4896.46	+34.48	0.7
Services publics	1762	4657.47	+13.98	0.3
Communications	684	10330.06	+6.17	0.1
Ventes au détail	1519	4822.52	+9.23	0.2
Sociétés de gestion	1574	7893.51	+27.35	0.3

	Volume (000)	Haut (\$)	Bas (\$)	Ferm. (\$)	Var. (\$)	Var. (%)
BOURSE DE VANCOUVER						
Indice général	31697	1188.26	-2.76	-0.2		
MARCHÉ AMÉRICAIN						
30 Industrielles	42509	6726.88	-35.41	-0.5		
20 Transports	10452	2299.13	+29.90	1.3		
15 Services publics	5239	237.98	+0.21	0.1		
65 Dow Jones Composé	58200	2095.55	+0.59	0.0		
Composite NYSE	*	405.04	-0.03	-0.0		
Indice AMEX	*	697.72	-2.66	-0.4		
S&P 500	*	754.85	+6.44	0.9		
NASDAQ	*	1333.53	-12.83	-1.0		

	Volume (000)	Haut (\$)	Bas (\$)	Ferm. (\$)	Var. (\$)	Var. (%)
LES PLUS ACTIFS DE TORONTO						
FALCONBRIDGE A IR	3570	21.70	20.75	21.70	+1.00	4.8
REPAP ENTR INC	3319	3.40	2.75	2.90	-0.47	-13.9
BRE-X MINERALS	2256	24.50	23.35	24.45	+1.10	4.7
WESTMIN RES IR	2242	3.10	2.82	3.03	+0.23	8.2
MITEL CP	2232	10.15	9.25	10.10	+0.90	9.8
JORDAN PETR LTD	1746	7.75	7.50	7.60	-0.15	-1.9
NOVA CP	1634	13.15	12.90	13.05	+0.15	1.2
RIO ALGOM LTD	1501	32.00	31.50	31.90	-2.00	-5.9
WESTMIN RES LTD	1466	7.15	6.85	7.10	+0.25	3.6
BPI FINANCIAL CP	1435	3.70	3.41	3.45	+0.05	1.5

	Volume (000)	Haut (\$)	Bas (\$)	Ferm. (\$)	Var. (\$)	Var. (%)
LES PLUS ACTIFS DE MONTRÉAL						
MITEL CP	2198	10.15	9.25	10.10	+0.85	9.2
BOMBARDIER INC B	646	25.00	24.55	25.00	+0.45	1.8
BRESEA RES LTD	561	11.80	11.05	11.70	+0.50	4.5
IMPACT IMMEDIA CP	521	2.70	2.50	2.60	-0.15	-5.5
VASOGEN INC	504	2.75	2.40	2.48	+0.03	1.2
REPAP ENTR INC	359	3.40	2.80	2.90	-0.47	-13.9
MINORCA RES INC	353	4.05	3.80	3.95	+0.14	3.7
QEX RESOURCES INC	332	1.58	1.51	1.54	-0.02	-1.3
CAE INC	329	11.15	11.00	11.10	-	-
EMPIRE CO LTD A	320	14.20	14.00	14.00	+0.50	3.7

DECISION-PLUS
Séminaire d'information

Obtenez à domicile dans votre ordinateur 5 ans de cotes historiques et les communiqués de presse émis par les compagnies inscrites en Bourse. Venez découvrir comment à partir de 15 minutes de travail par jour vous pouvez savoir exactement la direction du marché et des secteurs et ainsi améliorer dramatiquement votre rendement à la Bourse.

Mardi le 11 février 1997 à 19:00h
740 Notre-Dame Ouest Bureau 1210
Réservez votre place :
(514)392-1366

ÉCONOMIE

Conflit à Air Canada: les parties campent sur leur position

La grève des pilotes se poursuit chez les quatre transporteurs régionaux

GÉRARD BÉRUBÉ
LE DEVOIR

Les différentes parties impliquées par le débrayage des 900 pilotes régionaux d'Air Canada demeurent toujours campées sur leur position hier. Au terme d'une première rencontre depuis le début du conflit déclenché vendredi dernier, qui s'est poursuivie jusqu'aux premières heures du matin hier, les positions de chacun n'avaient pas changé autour du principal enjeu: la fusion des listes d'ancienneté.

Cette rencontre, sous l'œil d'un médiateur fédéral, réunissait des représentants des transporteurs régionaux, d'Air Canada, de l'ACPA (syndicat des pilotes d'Air Canada) et de la CALPA (syndicat des pilotes régionaux).

«Les représentants de l'ACPA ont soumis leur proposition. Ils en ont discuté avec leurs homologues de la CALPA puis ils ont demandé de poursuivre leur réunion seuls. Ce qui est clair, c'est que ces pourparlers n'ont pu conduire à une solution», a résumé Kym Robertson, porte-parole d'Air Canada.

Pour la CALPA, le statu quo est synonyme de poursuite des moyens de pression qui perturbent déjà entre 60 et 70 % des vols. «La grève des pilotes des transporteurs régionaux d'Air Canada lancée contre les quatre filiales, soit Air Nova, Air Alliance, Air Ontario et Air BC, se poursuivra en force.»

«Les positions n'ont pas changé. Il n'y a pas eu de progrès sauf, peut-être, le ton du dialogue, qui est devenu plus raisonné, et la qualité des échanges

entre nous et l'ACPA. Nous sommes encore très loin d'un terrain d'entente mais, au moins, on ne s'est pas laissés en chicane», a souligné Vincent Charbon, représentant de la CALPA. Pour l'instant, il n'y a aucune autre rencontre prévue.

Silence d'Air Canada

M. Charron déplore, toutefois, le silence d'Air Canada. «Le transporteur continue à se cacher derrière le conflit, qu'il situe toujours au rang d'un différend intersyndical. Il a pourtant les germes de la solution entre les mains. Pourquoi ne remet-il pas sur la table la proposition du 4 décembre?», a souligné M. Charron. Dans cette proposition, dont la validité n'est pas reconnue officiellement par Air Canada, le transporteur propose comme

piste de solution de reconnaître qu'un lien d'employeur unique prévaut entre lui et ses filiales, détenues à 100 %.

Sans contrat de travail depuis mai 1995, les 900 pilotes des régionaux insistent pour placer la sécurité d'emploi, la fusion des listes d'ancienneté, au rang de leurs principales revendications. Or, cette question ne peut être abordée par les filiales régionales d'Air Canada, et ne peut être résolue par ce dernier. «Cette question doit être réglée entre les deux groupes de pilotes, a répété Kym Robertson. Dans nos efforts nous tentons de voir s'il était possible de séparer les deux dossiers, soit le renouvellement de la convention collective — qui tombe sous la responsabilité des transporteurs régionaux — et cette fusion des listes.»

Autre victoire pour Métro et sa Norois

(Le Devoir) — Autre chapitre, le dernier pense-t-on chez Métro, de cette longue saga judiciaire. Le juge Pierre Dalphond, de la Cour supérieure, a rejeté mardi la demande en révision judiciaire de l'Association des brasseurs du Québec, de la Brasserie Molson O'Keefe et de la Brasserie Labatt à l'égard de la décision de la Régie des alcools, qui avait autorisé le 22 juin 1994 la Brasserie Lakeport à brasser pour le compte de Epicuriens Métro-Richelieu la première bière de marque privée au Québec: la Norois. «Ce jugement met un terme aux nombreuses et longues procédures judiciaires intentées par les brasseurs afin d'empêcher la venue sur le marché de la bière de marque maison Norois», a soutenu Métro. Métro a vendu plus de 40 millions de bouteilles de Norois depuis le lancement de cette bière, en août 1994.

General Motors vend à Raytheon

(AFP) — General Motors a annoncé hier la vente pour 9,5 milliards des activités défense de sa filiale Hughes Electronics à Raytheon, un important fournisseur du Pentagone. Raytheon, un des principaux constructeurs de missiles américains, a été préféré à Northrop Grumman qui était également en lice pour la reprise de Hughes. La transaction est la deuxième en importance dans le secteur de la défense après la fusion le mois dernier de Boeing et de McDonnell Douglas pour 14,6 milliards. La cession de Hughes Aircraft va se traduire pour GM par un gain exceptionnel qui variera de 3,9 à 4,5 milliards, a indiqué le communiqué. Dans le cadre de cette opération, les activités non défense de Hughes Electronics, Delco Electronics seront transférées dans

Résultats d'Alcan

(PC) — L'exercice terminé le 31 décembre s'est soldé par un bénéfice net de 410 millions US pour Alcan Aluminium, ou de 1,74 \$ US l'action. En 1995, le bénéfice net avait été de 543 millions US (2,30 \$ US par action) mais c'était avant une perte extraordinaire de 280 millions, due à la baisse de valeur du projet de parachèvement de l'usine de Kemano, en Colombie-Britannique. Le chiffre d'affaires aussi a reculé, s'établissant à 7,69 milliards pour 1996 alors qu'il avait atteint 9,38 milliards en 1995. Dans un communiqué, le président Jacques Bougie attribue ces résultats aux «difficiles conditions économiques» et «une croissance économique ralentie». En outre la réduction des stocks chez les clients a soumis les prix du métal primaire à des pressions une bonne partie de l'année.

Hausse de dividende de La Laurentienne

(Le Devoir) — La Banque laurientienne a déclaré une hausse de son dividende trimestriel sur ses actions ordinaires, qui passe de 21 à 23 cents à compter du deuxième trimestre de 1997. Cette augmentation s'ajoute à celle, similaire, déclarée pour le premier trimestre de l'année. «C'est à la lumière de la nouvelle convention collective conclue récemment que les administrateurs de la banque ont décidé cette augmentation. Cette nouvelle convention collective, qui sera en vigueur jusqu'à la fin de 1999, permettra à la banque de mettre en œuvre son plan d'affaires, de maintenir le contrôle de ses coûts et de réaliser les objectifs financiers qu'elle s'était fixés pour l'exercice en cours et les années subséquentes», a précisé la Laurentienne dans un communiqué.

Nouveau type de REER

PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Le gouvernement fédéral se joint aux institutions et aux sociétés financières pour offrir, comme chaque hiver, des produits d'épargne et de placement aux Canadiens. Le ministre des Finances Paul Martin a annoncé hier qu'Ottawa offrirait un nouveau type d'obligations d'épargne enregistrées admissibles dans les régimes enregistrés d'épargne-retraite, y compris les REER autorisés. Ces obligations seront offertes du 3 février au 1^{er} avril inclusivement.

L'obligation REER du Canada offrira des taux annuels garantis pour dix ans et des intérêts annuels composés à la date d'anniversaire de l'émission. Les taux d'intérêt pour la nouvelle émission seront annoncés peu avant le lancement des obligations.

Les acheteurs pourront encaisser leurs obligations à chaque date d'anniversaire et n'auront pas de frais d'administration à débours.

L'achat minimum sera fixé à 500 \$ et il n'y aura pas de limites au nombre d'obligations qu'un individu pourra détenir.

DEVISES ÉTRANGÈRES (EN DOLLARS CANADIENS)

Afrique du Sud (rand)	0,3026	Hong Kong (dollar)	0,1788
Allemagne (mark)	0,8416	Inde (roupie)	0,0395
Australie (dollar)	1,0813	Italie (lire)	0,000897
Barbade (dollar)	0,6865	Jamaïque (dollar)	0,0428
Belgique (franc)	0,04188	Japon (yen)	0,01152
Bermudes (dollar)	1,3593	Mexique (peso)	0,1851
Bésil (real)	1,3234	Pays-Bas (florin)	0,7735
Caribbes (dollar)	0,5114	Portugal (escudo)	0,008811
Chine (renminbi)	0,1674	Royaume-Uni (livre)	2,2529
Espagne (peseta)	0,01047	Russie (rouble)	0,000246
États-Unis (dollar)	1,3416	Singapour (dollar)	0,9789
Europe (euro)	1,6868	Suisse (franc)	1,0030
France (franc)	0,2493	Taiwan (dollar)	0,0506
Grèce (drachme)	0,005702	Venezuela (bolivar)	0,00289

SOURCE BANQUE DE MONTRÉAL

TÉL.: 985-3344

AVIS PUBLICS

FAX: 985-3340

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO: 500-12-233906-977
COUR SUPÉRIEURE
Chambre de la famille (divorces)
PRÉSENT
GREFFIER ADJOINT
LIDIA RIBEIRO
Partie demanderesse
VALENTIN GOMEZ
Partie défenderesse
ASSIGNATION
ORDRE est donné à VALENTIN GOMEZ, de comparaître au greffe de cette Cour situé au 1^{er} est, rue Notre-Dame, Montréal, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir.
Une copie de l'ordonnance en divorce a été remise au greffe à l'intention de M. VALENTIN GOMEZ.
Lieu: Montréal
Date: 10 janvier 1997
MICHEL MARTIN, G.A.
Greffier adjoint.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO: 500-04-099004-970
COUR SUPÉRIEURE
PRÉSENT
GREFFIER ADJOINT
DONETTE POLYNICE
Partie demanderesse
LIONEL LOUISGENE
Partie défenderesse
ASSIGNATION
ORDRE est donné à LIONEL LOUISGENE, de comparaître au greffe de cette Cour situé au 10 rue Saint-Antoine Est, Montréal, salle 2.17, le 17 février 1997 à 9h30, suite à la publication du présent avis dans le journal Le Devoir.
Une copie de la requête pour garde d'enfant a été remise au greffe à l'intention de Monsieur LIONEL LOUISGENE.
Lieu: Montréal
Date: Ce 10 janvier 1997
MICHEL MARTIN, G.A.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO: 500-05-024317-966
COUR SUPÉRIEURE
SYNDICAT DES TECHNICIENNES ET TECHNICIENS DU CINÉMA ET DE LA VIDÉO DU QUÉBEC
Partie demanderesse
9033-4269 QUÉBEC INC.
Partie défenderesse
AVIS À LA DÉFENSE
9033-4269 QUÉBEC INC.
PRENEZ AVIS QU'un bref d'assignation et une déclaration ont été déposés à votre intention au greffe de la Cour supérieure du Palais de Justice de Montréal, 1^{er} est, rue Notre-Dame, Montréal, et qu'à défaut par vous de comparaître sur cette action dans un délai de trente (30) jours de la parution du présent avis, défaut pourra être enregistré contre vous et jugement prononcé sans autre avis.
Lieu: Montréal
Date: 14 janvier 1997
LE GREFFIER ADJOINT.
GERVAIS & ASSOCIÉS
500, Place d'Armes, #2100
Montréal, Qc, H2Y 2W2
Tel: (514) 288-4241
Procureurs du demandeur.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO: 500-04-008487-980
COUR SUPÉRIEURE
(Chambre de la famille)
PRÉSENT
GREFFIER ADJOINT
MAUDE LITUS
Partie demanderesse
MATHIEU SIMÉ
Partie défenderesse
ASSIGNATION
ORDRE est donné à MATHIEU SIMÉ, de comparaître au greffe de cette Cour situé au Palais de Justice de Montréal, 10 rue Saint-Antoine

Est, Montréal, salle 1.100 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir.
Une copie de la demande en séparation de corps a été remise au greffe à l'intention de Monsieur MATHIEU SIMÉ.
Lieu: Montréal
Date: Ce 10 janvier 1997
MICHEL MARTIN, G.A.
Greffier adjoint.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO: 500-12-233935-976
COUR SUPÉRIEURE
PRÉSENT
GREFFIER ADJOINT
AZIZA BEN HAMMOL
Partie demanderesse
GILBERT MORIN
Partie défenderesse
ASSIGNATION
ORDRE est donné à GILBERT MORIN, de comparaître au greffe de cette Cour situé au Palais de Justice de Montréal, 10 rue Saint-Antoine Est, Montréal, salle 1.100 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir.
Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de Monsieur GILBERT MORIN.
Lieu: Montréal
Date: Ce 14 janvier 1997
MICHEL MARTIN, G.A.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE LONGUEUIL
NO: 505-05-002986-971
COUR SUPÉRIEURE
PRÉSENT
GREFFIER ADJOINT
VILLE DE ST-HUBERT
Partie Requérente
HÉRITIERS DE W.H. TAYLOR
-et-
GAETAN NOEL
Partie mise-en-cause
ASSIGNATION
ORDRE est donné à HÉRITIERS DE W.H. TAYLOR, de comparaître au greffe de cette Cour situé au 1111 est, Jacques Cartier à Longueuil, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir.
Une copie de requête en reconnaissance du droit de propriété a été remise au greffe à l'intention des HÉRITIERS DE W.H. TAYLOR.
Lieu: Longueuil
Date: Ce 14 janvier 1997
YVAN ALLY, G.A.

AVIS DE CLOTURE D'INVENTAIRE
PRENEZ AVIS que suite au décès de MAURICE LANDREVILLE, en son vivant domicilié au 6801 boulevard
AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE (ART. 102)
Dans l'affaire de la faillite de :
2435-2171 QUÉBEC INC.,
corporation légalement constituée selon la loi et ayant fait affaires sous la raison sociale "Pépinière Saint-Marcel" au :
111, Rang Bord de l'eau, Saint-Marcel, QC J0H 1T0.
AVIS est par les présentes donné que LES INVESTISSEMENTS HUNG LAI INC. a déposé une cession le 9 janvier 1997 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 27 janvier 1997 à 11 h au bureau du syndic, PIERRE ROY & ASSOCIÉS INC., 10, Grand Boulevard, bureau 202, Jle Perrot (Québec).
et que, pour avoir le droit de voter, les créanciers doivent déposer entre nos mains, avant l'assemblée, les preuves de réclamation et, au besoin, les procurations.
Date: 14 janvier 1997
PIERRE ROY & ASSOCIÉS INC. - SYNDIC
10, Grand Boulevard
Bureau 202
Jle Perrot (Québec) J7V 7P8
Téléphone: (514) 453-9857
Ligne MTL: (514) 497-9290
Télex: (514) 453-2134

Gouin Est, appartement 1308, Montréal, (Québec) H1G 6L2, un inventaire des biens du défunt a été préparé par le procureur de la liquidatrice successorale, conformément à la Loi, le 30 octobre 1996. Cet inventaire peut être consulté par les intéressés à l'étude de Me Daniel Manseau, notaire, au 4346 rue Girouard, Montréal, Québec, H4A 3E4.
Date: 6 janvier 1997.
PIERRE LANDREVILLE, procureur.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO: 500-12-233877-970
COUR SUPÉRIEURE
Chambre des divorces)
PRÉSENT
SOL AH KIM
Partie demanderesse
KWOK KEUNG MOK
Partie défenderesse
ASSIGNATION
ORDRE est donné à KWOK LEUNG MOK, de comparaître au greffe de cette Cour situé au Palais de Justice de Montréal, 1^{er} est, rue Notre-Dame, Montréal, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir.
Une copie de la déclaration de divorce a été remise au greffe à l'intention de KWOK LEUNG MOK.
Lieu: Montréal
Date: 9 janvier 1997
MICHEL MARTIN, G.A.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE TERREBONNE
NO: 700-05-003946-963
COUR SUPÉRIEURE
PRÉSENT GREFFIER
CLAUDE POULIN
Partie demanderesse
ALAIN AGANIER
-et-
AGHILI SIAMAK & MAHMOOD GHAYOUR, faisant tous deux affaires sous "AUTO HIGHLANDER"
-et-
LA COMPAGNIE D'ASSURANCES JEVCO INC.
-et-
STEVE BOMBARDIER
Parties défenderesses conjointes et solidaires
ASSIGNATION
ORDRE est donné à NORMAN T. DOYLE et à PIERRE GAUTHIER, de comparaître au greffe de cette Cour situé au 400 rue Laviolette, à Saint-Jérôme, Palais de Justice de Terrebonne, salle SS-06, dans les

AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE (ART. 102)
Dans l'affaire de la faillite de :
LES INVESTISSEMENTS HUNG LAI INC.,
corporation dûment immatriculée ayant son siège social au 1105, Schubert, Brossard, Qc, J2X 1X8 et ayant fait affaires sous le nom de "Restaurant Hung Loy" au 4771, Van Horne, Montréal, Qc, H3W 1H8.
AVIS est par les présentes donné que LES INVESTISSEMENTS HUNG LAI INC. a déposé une cession le 7 janvier 1997 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 27 janvier 1997 à 11 h au bureau du syndic, PIERRE ROY & ASSOCIÉS INC., 10, Grand Boulevard, bureau 202, Jle Perrot (Québec).
et que, pour avoir le droit de voter, les créanciers doivent déposer entre nos mains, avant l'assemblée, les preuves de réclamation et, au besoin, les procurations.
Date: 14 janvier 1997
PIERRE ROY & ASSOCIÉS INC. - SYNDIC
10, Grand Boulevard
Bureau 202
Jle Perrot (Québec) J7V 7P8
Téléphone: (514) 453-9857
Ligne MTL: (514) 497-9290
Télex: (514) 453-2134

trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir.
Une copie du bref d'assignation, de la déclaration et de l'avis de dénonciation de pièces en vertu de l'article 331.2 C.p.c. a été remise au greffe à l'intention de NORMAN T. DOYLE et de PIERRE GAUTHIER.
Lieu: Saint-Jérôme
Date: 14 janvier 1997
M. ROULEAU, GREFFIER.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO: 500-04-006324-967
COUR SUPÉRIEURE
JUGE: WILBROD C. DECARIE
CARRIE LEIGH MUNSHAW ET AL
Partie Intimée
RICHARD IMBEAU
Partie Requérente
ASSIGNATION
ORDRE est donné à CARRIE LEIGH MUNSHAW, de comparaître au greffe de cette Cour situé au 1^{er} est, rue Notre-Dame, Montréal, salle 2.17, le 21 février 1997 suite à la publication du présent avis dans le journal Le Devoir.
Une copie de la requête en modification de jugement intermédiaire et garde d'enfant a été remise au greffe à l'intention de CARRIE LEIGH MUNSHAW.
Lieu: Montréal
Date: 15 janvier 1997
W. DÉCARIE, J.C.S.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE BEAUCHARNOIS
NO: 760-02-002711-963
COUR DU QUÉBEC
(Chambre civile)
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS CHRIST-ROI DE CHATEAUGUAY
Partie demanderesse
ALAIN AGANIER
-et-
AGHILI SIAMAK & MAHMOOD GHAYOUR, faisant tous deux affaires sous "AUTO HIGHLANDER"
-et-
LA COMPAGNIE D'ASSURANCES JEVCO INC.
-et-
STEVE BOMBARDIER
Parties défenderesses conjointes et solidaires

RAYMOND, CHABOT INC.
AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE
Dans l'affaire de la faillite de :
YVES RAYMOND,
résidant au 26, rue St-Joseph Nord en la ville de St-Philippe, province de Québec, J0L 2K0.
Avis est par la présente donné qu'une ordonnance de séquestre a été rendue contre YVES RAYMOND, le 11 décembre 1996, que la faillite est rétroactive à la date du dépôt de la requête, à savoir le 25 octobre 1996 et que RAYMOND, CHABOT INC., a été nommée syndic à cette faillite. La première assemblée des créanciers sera tenue le 30 janvier 1997 à 10 h 30, au bureau du Séquestre Officiel, 5, Place Ville-Marie, 8^e étage, Montréal (Québec).
LAVAL,
ce 17 janvier 1997.
RAYMOND, CHABOT INC.,
à ses qualités de syndic de fait de
Yves Raymond
RÉJEAN BOUCHARD, CIP
Responsable de l'actif
1200, boul. Saint-Martin Ouest
Bureau 200
Laval (Québec) H7S 2E4
Téléphone: (514) 382-9234
Télécopieur: (514) 663-9850

PAR ORDRE DE LA COUR
Le défendeur, ALAIN AGANIER est, par les présentes, requis de comparaître, dans un délai de trente (30) jours de cette publication, personnellement ou par l'entremise de ses procureurs.
Une copie du bref de saisie avant-jugement, de la déclaration et de l'inventaire des pièces et pièces a été laissée au greffe de la Cour du Québec (Chambre civile) du district de Beauharnois au 180 rue Salaberry à Valleyfield, à son intention.
De plus, PRENEZ AVIS qu'à défaut par vous de signifier ou déposer votre comparution ou contestation dans lesdits délais, la demanderesse procédera à obtenir contre vous un jugement par défaut, conforme aux conclusions qu'elle sollicite.
VEUILLEZ AGIR EN CONSEQUENCE.
Valleyfield, ce 15 janvier 1997.

Le Greffier de la Cour du Québec (Chambre civile).
L'ECUYER, L'ECUYER, Avocats
Me Stéphane L'Ecuyer
265, boul. D'Anjou, bureau 203
Châteauguay (Québec) J6J 5J9
Tel: (514) 692-4588
Procureurs de la demanderesse.

DE DEMANDE DE DISSOLUTION (article 37, Loi sur la publicité légale des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales)
PRENEZ AVIS que la compagnie/corporation DOMAINE ST-ANTOINE DE LAVALTRIE INC. ayant son siège social au 280, Chemin Lavaltrie, Lavaltrie, Qc, J0K 1H0, demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre et, à cet effet, dépose au registre des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales, la

présente déclaration requise par les dispositions de l'article 37 de la Loi sur la publicité légale des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales.
Date: le 8 janvier 1997
Pit De Leemans.

DÉCLARATION DE
DEMANDE DE DISSOLUTION

(article 37, Loi sur la publicité légale des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales)
PRENEZ AVIS que la compagnie/corporation COMPAGNIE LAM KEE LEE, ayant son siège social au 7304 rue Chouinard, Lasalle, Québec, H4W 1B7, demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre et, à cet effet,

dépose au registre des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales, la présente déclaration requise par les dispositions de l'article 37 de la Loi sur la publicité légale des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales.
Date: le 2 décembre 1996
LING, TAT LAM.

Avis public
Le chef de division, gestion du domaine public au Service du génie, a approuvé, le 16 décembre 1996, en vertu de la résolution CE94 02575 du comité exécutif du 21 décembre 1994 lui déléguant ce pouvoir, la description des ruelles suivantes, afin que la Ville en devienne propriétaire en vertu de l'article 36a de la Charte :

Service du greffe
Article 36a de la Charte
2^e avis
Avis en vertu de l'article 36a de la Charte de la Ville de Montréal.

«Description de ruelles, faisant partie du cadastre de la municipalité de la Paroisse de Montréal, division d'enregistrement de Montréal, et plus explicitement décrites comme suit :

Quadrilatère : rue de Biencourt, rue Hadley, rue Jacques-Hertel, rue Eadie
(4669-135);
Le lot trente-cinq de la subdivision du lot originaire quatre mille six cent soixante-neuf (4669-150);
Le lot cent soixante-cinq de la subdivision du lot originaire quatre mille six cent soixante-neuf (4669-165);

Quadrilatère : rue de Biencourt, rue Eadie, rue Jacques-Hertel, rue Laurendeau
Le lot cent quatre-vingt-un de la subdivision du lot originaire quatre mille six cent soixante-neuf (4669-181);
Le lot cent quatre-vingt-quatorze de la subdivision du lot originaire quatre mille six cent soixante-neuf (4669-194);

Quadrilatère : rue de Maricourt, rue Briand, rue de Biencourt, rue Hadley
Le lot deux cent trente de la subdivision du lot originaire quatre mille six cent soixante-neuf (4669-230);
Le lot quinze de la subdivision du lot originaire quatre mille six cent soixante-dix (4670-15);

Quadrilatère : rue de Maricourt, rue Hadley, rue de Biencourt, rue Eadie
Le lot deux cent quarante de la subdivision du lot originaire quatre mille six cent soixante-neuf (4669-240);
Le lot deux cent cinquante-cinq de la subdivision du lot originaire quatre mille six cent soixante-neuf (4669-255);
Le lot vingt-cinq de la subdivision du lot originaire quatre mille six cent soixante-dix (4670-25);
Le lot quarante de la subdivision du lot originaire quatre mille six cent soixante-dix (4670-40)
Le lot quarante et un de la subdivision du lot originaire quatre mille six cent soixante-dix (4670-41);

Quadrilatère : rue de Maricourt, rue Eadie, rue de Biencourt, rue Laurendeau
Le lot deux cent soixante-cinq de la subdivision du lot originaire quatre mille six cent soixante-neuf (4669-265);
Le lot deux cent soixante-dix-huit de la subdivision du lot originaire quatre mille six cent soixante-neuf (4669-278);
Le lot cinquante et un de la subdivision du lot originaire quatre mille six cent soixante-dix (4670-51);
Le lot soixante-quatre de la subdivision du lot originaire quatre mille six cent soixante-dix (4670-64);
Le lot soixante-treize de la subdivision du lot originaire quatre mille six cent soixante-dix (4670-73);

Quadrilatère : rue de Maricourt, rue Laurendeau, rue de Biencourt, rue Angers
Le lot sept cent cinquante de la subdivision du lot originaire quatre mille six cent soixante-dix (4670-750);
Le lot sept cent soixante-quatorze de la subdivision du lot originaire quatre mille six cent soixante-dix (4670-774);
Le lot sept cent quatre-vingt-dix-huit de la subdivision du lot originaire quatre mille six cent soixante-dix (4670-798);

Quadrilatère : rue de Maricourt, rue Laurendeau, rue de Maricourt, rue Angers
Le lot huit cent onze de la subdivision du lot originaire quatre mille six cent soixante-dix (4670-811);
Le lot huit cent cinquante-sept de la subdivision du lot originaire quatre mille six cent soixante et onze (4671-857)».

Le droit à une indemnité en regard de cette acquisition doit être exercé par requête devant le Tribunal d'expropriation dans l'année qui suit la troisième publication du présent avis.

Cet avis est le deuxième que la Ville est tenue de publier.

Montréal, le 17 janvier 1997

Le greffier,
Léon Laberge

Province de Québec Ville de Carignan

Ville de Carignan

Appel d'offres

ASSAINISSEMENT DES EAUX Lot 4A

DESCRIPTION DES TRAVAUX:

Construction d'un réseau d'égout domestique de 200 à 375 mm de diamètre, sur une longueur d'environ 2 900 mètres de conduites avec conduites de refoulement de 250 mm de diamètre, sur une longueur de 850 mètres et conduites d'aqueduc de 200 et 300 mm de diamètre sur une longueur d'environ 1 300 mètres, incluant traverses des chenaux et réfection des surfaces.

LA VILLE DE CARIGNAN recevra des soumissions cachetées pour le projet cité en rubrique, au plus tard le 10 février 1997 à 15:00 heures, heure en vigueur localement.

Quelle que soit le mode d'envoi que le soumissionnaire choisit d'adopter, toute soumission doit, pour être valablement acceptée, être sous pli cacheté, dans l'enveloppe de soumission fournie à cette fin et se trouver physiquement à la Mairie de Carignan, Bureau du Greffier, 2555, chemin Bellevue, Carignan (Québec) J3L 6G8, à la date et à l'heure indiquées ci-haut.

Les documents de soumission et devis techniques seront disponibles au bureau du Consultant, BMST Richelieu Experts Conseils inc., Edifice de Bleury, 200, rue MacDonald, suite 203, Saint-Jean-sur-Richelieu, Québec, J3B 8J6, à partir du **vendredi, le 17 janvier 1997 à compter de 9:00 heures.**

DOCUMENTS DE SOUMISSION:

Le dépôt que l'Entrepreneur aura à faire pour l'obtention des plans, devis et documents de soumission sera de cent dollars (100,00 \$) chacun (TPS et TVQ incluses), sous forme de chèque certifié fait à l'ordre de BMST Richelieu Experts Conseils inc. ou en argent, **ET SERA NON REMBOURSABLE ET CE, POUR CHAQUE COPIE SUPPLÉMENTAIRE.**

INGÉNIEURS-CONSEILS:
BMST Richelieu Experts Conseils inc.
200, rue MacDonald, suite 203
Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J3B 8J6
Tél.: (514) 359-7070

DÉPÔT DES SOUMISSIONS:
Lieu: MAIRIE DE CARIGNAN
Bureau du Greffier
2555, chemin Bellevue
Carignan (Québec)
J3L 6G8

Date: Le lundi 10 février 1997
Heure: 15:00 heures

LA VILLE DE CARIGNAN ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des offres reçues et ouvertes, et il ne sera pas tenu compte des soumissions non conformes au devis ou à la soumission.

Me Jean Lacroix, avocat
Greffier

É D I T O R I A L

La propagande

Lise Bissonnette

À la troisième et dernière étape du voyage de Team Canada en Asie, le premier ministre du Québec, Lucien Bouchard, devrait avoir hâte de rentrer. S'il n'était pas convaincu d'être un pion dans une opération préélectorale du premier ministre du Canada, Jean Chrétien, la lettre que nous adresse le ministre canadien du Commerce international, Art Eggleton, reproduite ci-contre en page «Idées», devrait l'éclairer.

Aucune inflation trompeuse ne nous est ici épargnée. Promu commis aux écritures et collé à la maison pendant que son patron s'approprie ses tâches en voyageant devant les caméras, M. Eggleton soutient — on n'en croit pas ses yeux — que la totalité des ententes, lettres d'intention et contrats conclus en Chine lors d'une mission semblable en 1994 se sont traduits «en transactions réelles». Or, ce sont des fonctionnaires fédéraux qui ont fourni aux médias, en janvier 1996, une évaluation qui se situait plutôt à 40 % et si ce que le ministre disait était vrai, la société Dominion Bridge, qui était du voyage et avait signé diverses ententes pour une valeur de un milliard (sur les 8,6 milliards que la mission avait prétendu récolter) n'aurait pas reconnu il y a dix jours, dans une entrevue au *Devoir*, que strictement aucun de ces projets n'a eu de suite.

Le reste de la prose de M. Eggleton est une même insulte à l'intelligence. Soutenir que la Corée du Sud est un grand marché d'exportation pour le Canada quand elle se situe au sixième rang, c'est la blague du siècle: le Canada mène 80 % de son commerce avec les États-Unis, 5 % avec le Japon, 6 % avec l'Europe. Être son sixième partenaire, c'est ramasser des miettes parmi d'autres que M. Eggleton n'ose même pas chiffrer, d'ailleurs, en ce qui concerne la Thaïlande et les Philippines. Affirmer que les intérêts commerciaux n'entraînent en rien la politique étrangère du Canada quand ils viennent d'amener M. Chrétien à donner pratiquement son approbation à une féroce répression des libertés syndicales en Corée du Sud et à s'enthousiasmer pour le régime philippin lors même que la police vidait des bidonvilles au gaz lacrymogène, c'est extraordinaire; on comprend pourquoi c'est le ministre du Commerce international qui est chargé de diffuser de telles sornettes tandis que le ministre des Affaires étrangères préfère se tenir coi.

Il n'y a, en fait, qu'un seul passage crédible dans son texte: il ne fait pas de doute que M. Eggleton, le propagandiste, soit «enchanté que M. Bouchard participe à la mission». L'intéressé devrait l'être moins, en se voyant ainsi annexé à des vantardises et entourloupettes qu'il dénonçait vigoureusement quand il était chef de l'opposition à Ottawa.

Pris dans l'engrenage, obligé par politesse de passer outre sinon d'excuser les bourdes diplomatiques de M. Chrétien qui rejaillissent sur son entourage,

M. Bouchard aura-t-il au moins trouvé dans ce voyage de quoi justifier sa décision, prise de bonne foi, d'y participer? Le bilan est bien mince jusqu'à présent, à moins qu'il se mette à son tour à faire valser les faux milliards.

On a certes vu des dirigeants de petites et moyennes entreprises délirer d'enthousiasme en sablant le champagne entre ciel et terre. Non pas qu'ils aient exploré de nouveaux marchés asiatiques. Ils disaient plutôt avoir conclu, à bord du Boeing noisé, des affaires avec d'autres partenaires canadiens. Ou avoir eu accès à des politiciens et hauts fonctionnaires qui ne sont normalement pas disponibles au commun des mortels. Si tel devient le but de ces missions, il est évident qu'une bonne agence de rencontres, douée pour l'organisation de sauteries, pourrait provoquer au pays les mêmes mariages à moindre coût, sans avoir à fréquenter les nuages entre Manille et Séoul, et sans que l'Etat serve d'entremetteur. Quant à «l'accès» aux puissants, il n'est ni normal ni acceptable qu'il soit soudain donné aux seules entreprises qui pouvaient se payer le voyage, conformément aux plus vieilles méthodes du patronage politique.

L'interprétation

fédérale révèle

la vraie nature

de Team Canada.

Plus sérieuses sont les ententes dont les grandes sociétés d'Etat, Hydro-Québec et la Caisse de dépôt et placement du Québec, ont convenu avec des partenaires asiatiques. Mais elles ne sont en rien dues à ce périple. Chacune dans leur domaine, les deux sociétés sont de fortes puissances et mènent elles-mêmes leurs pourparlers avec l'étranger. Tout ce qu'elles ont signé pour la galerie était déjà en cours et se serait poursuivi sans cet intermède; et leurs dirigeants n'ont pas besoin d'un coup de pouce politique pour rencontrer des vis-à-vis trop heureux de leur dérouler le tapis rouge. Le processus est plutôt inverse; c'est leur présence qui donne du poids et du prix à la mission des premiers ministres, qui ne serait pas accueillie avec la même ferveur si ces grands marchands publics s'abstenaient.

Le premier ministre les ayant conviés, ils n'avaient guère le choix de suivre. Mais il y a quelque chose de gênant à voir les dirigeants de ces deux grandes sociétés, piliers de l'Etat québécois, signer des contrats importants sous le parapluie d'un Etat fédéral auquel elles ne doivent rien, alors qu'elles auraient pu le faire de façon autonome. Tout cela pour donner de la crédibilité au spectacle politique de M. Chrétien, qui commençait à s'émousser. M. Eggleton s'étonne que nous trouvions la «normalisation» préoccupante. Plus encore, elle est troublante.

Une carotte électorale

Jean-Robert Sansfaçon

Le gouvernement de Jean Chrétien propose de prolonger d'une année la durée du programme de travaux d'infrastructures. Si les provinces et les municipalités répondent positivement, ce sont quelque 1,3 milliard d'investissements qui viendraient s'ajouter aux 500 millions déjà prévus pour la dernière année du programme tripartite qui devait se terminer en avril prochain. Louable, certes, mais...

Personne n'est dupe d'une telle manœuvre politique en année d'élection. Avec une contribution d'un tiers seulement des dépenses requises, Ottawa retirera la plus grande part du crédit politique associé aux quelques milliers d'emplois temporaires ainsi créés. De bonne guerre en ces temps de croissance trop faible, surtout pour un gouvernement qui s'est fait élire une première fois avec le slogan «Jobs, jobs, jobs!».

Les municipalités en redemandent, on les comprend, elles qui profitent ainsi de l'argent des gouvernements supérieurs pour effectuer des travaux relevant le plus souvent de leur responsabilité. Par contre, pour certaines provinces aux prises avec des difficultés budgétaires chroniques, les choses ne vont pas si facilement. C'est le cas du Québec notamment, qui par la bouche du ministre Bernard Landry, refuse pour le moment de déroger à ses propres prévisions et programmes sous le seul prétexte de profiter de la «manne» fédérale. Une position à savoir politique, c'est vrai, mais qui coule de source au plan strictement économique. Car, où est la logique fédérale de sabrer plusieurs milliards dans les transferts aux provinces, forçant ces dernières à réduire

dépenses et investissements, tout en offrant quelques centaines de millions pour la construction de routes et de ponts en exigeant des provinces et des municipalités qu'elles triplent la mise?

Les 6,3 milliards empruntés pour être dépensés depuis trois ans dans le cadre du programme des travaux d'infrastructures n'ont créé qu'une centaine de milliers d'emplois temporaires, dont bon nombre auraient été créés de toute façon. Cela représente une mise de fonds publiques approximative de 60 000 \$ par emploi temporaire. Facile de créer des emplois en signant des chèques pour la réalisation de toutes les bonnes idées... Ce qui l'est moins, c'est de rembourser les emprunts contractés pour couvrir la dépense.

Si les gouvernements étaient déjà parvenus à l'équilibre budgétaire et que nous étions au bord d'une nouvelle récession, on pourrait juger acceptable la mise en branle d'initiatives destinées à relancer la consommation et l'emploi. Mais malgré le taux de chômage élevé qui persiste, la conjoncture ne justifie pas que l'on mette en péril le difficile combat pour l'équilibre budgétaire au profit de mesures anti-cycliques traditionnelles aux effets temporaires.

En somme, Ottawa aurait mieux fait d'abandonner son programme et d'accélérer sa lutte au déficit, se réservant la possibilité d'intervenir plus massivement le jour où la récession frapperait. S'il persiste dans le seul but de réactiver son cantique électoral sur l'emploi, alors Québec devra, de son côté, insister pour pouvoir dépenser cet argent dans le cadre de programmes provinciaux et municipaux d'investissements déjà prévus.

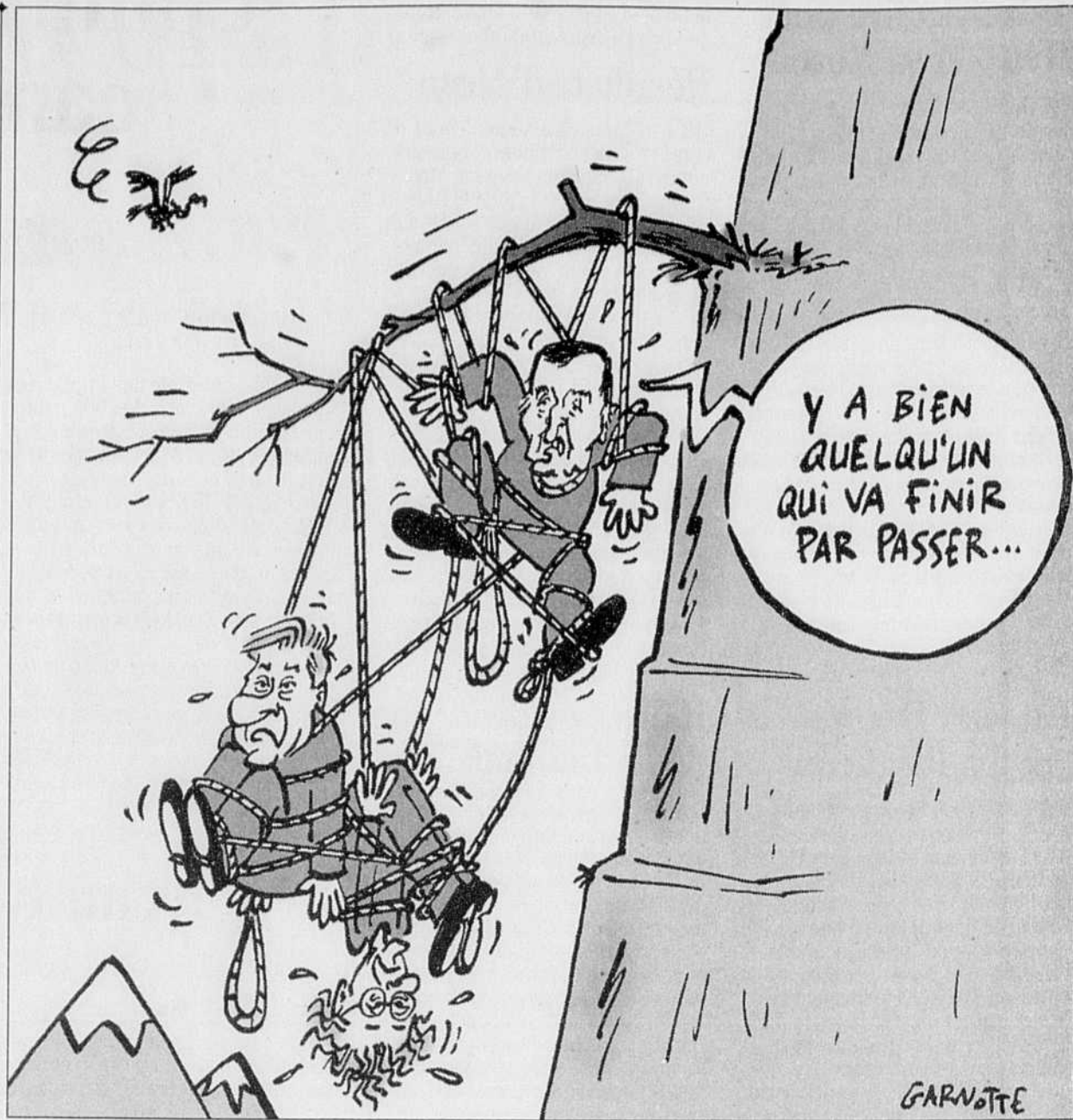
L E T T R E S

Rebaptiser la station de métro McGill?

Le B'Nai Brith fait campagne pour qu'on débaptise la station de métro Lionel-Groulx pour cause d'antisémitisme de la part du chanoine historien ainsi honoré. Cet organisme n'a manifestement pas lu tous les écrits de Groulx, notamment ce passage d'un article paru en avril 1933, dans l'*Action nationale*: «L'antisémitisme, non seulement n'est pas une solution chrétienne; c'est une solution négative et

nialise.» On pourrait trouver pire comme antisémitisme. Si le B'Nai Brith tient à voir s'effacer la mémoire d'un illustre historien canadien-français qu'il juge indigne, il ne devrait pas s'arrêter en si bon chemin. Il devrait recommander qu'on débaptise la station McGill. Dans *James McGill of Montreal*, Stanley Brice Frost nous apprend que James McGill était loin d'être un saint, allant jusqu'à acheter des esclaves. Ce n'est pas joli, joli, ça. Il est vrai, de commenter son biographe, qu'il était un produit de son époque. Sans l'Université McGill, il n'y au-

rait pas de station McGill. Or, il se trouve que dans les années 20, période pendant laquelle Lionel Groulx était en pleine activité, cet établissement limitait l'inscription des étudiants juifs à 10 % tandis que l'Université de Montréal leur ouvrait toutes grandes ses portes. Le B'Nai Brith a-t-il jamais condamné cette politique discriminatoire? A-t-il jamais déployé le même zèle à ce sujet que dans le cas de l'abbé Groulx? Ou serait-il sélectif dans ses anathèmes? **Jean-Maurice Lamy**
Montréal, 10 janvier 1997



OPINION

Santé: les gourous intouchables de la réforme

SYLVIE BEAUCHESNE

LINDA BESSETTE

Infirmières

Faut-il pleurer, faut-il en rire? La récente sortie du Syndicat des omnipraticiens, qui affirme que les omnipraticiens ont donné plus que les autres employés de l'Etat, sonne faux. A notre avis, la masse salariale du corps médical n'a pas été touchée. D'ailleurs, on peut se demander comment le ministre a réussi ce tour de force de laisser les médecins en dehors du train de la réforme. C'est vrai qu'ils se sont eux-mêmes mis en dehors du système dans les années 70 lorsqu'ils ont décidé de boudier les CLSC et qu'ils ont eu la brillante idée d'ouvrir en masse des cabinets de médecine privée subventionnés par les fonds publics. Résultat: aujourd'hui, environ un milliard de dollars sont payés annuellement à la médecine libérale en cabinet privé, essentiellement en omnipraticien — l'autre 1,3 milliard allant à la médecine du secteur public. Et on n'a encore aucune évaluation de l'efficacité de cette boîte noire de la médecine en cabinet privé.

La Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ) a le culot de dire que le corps médical a assez payé. Pourtant, jusqu'à maintenant, les compressions de plus de un milliard ont porté presque exclusivement sur le budget des établissements (CH, CHSLD, CLSC) et sur celui des médicaments qui sont financés pour une part importante par les contribuables, depuis l'assurance-médicaments. La rémunération médicale, qui relève de la Régie de l'assurance-maladie du Québec, a été en principe gelée. Pourtant, on sait qu'un dépassement de 94 millions en 1995-1996 a été financé par les deniers publics et pour l'année en cours, un dépassement de plafond pour les chirurgiens cardiaques et les neurochirurgiens a déjà été accepté par le MSSS.

Parallèlement, le ministre est présentement à la recherche de 100 millions. De plus, les efforts budgétaires pour les deux prochaines années se-

raient de 1,8 milliard. Quels budgets seront affectés par ces compressions? Rappelons que 80 % des dépenses des établissements sont en ressources humaines.

On sait que les compressions récentes ont touché la majorité des employés occasionnels qui n'ont pas été appelés au travail (seulement pour les infirmières, cela représente environ 7000 employées occasionnelles). Au terme de l'exercice, si le gouvernement s'acharne à ne comprimer que les dépenses des établissements, la population aura perdu les services d'environ 15 000 infirmières. Pendant ce temps, la rémunération médicale n'a pas encore été la cible des compressions, plusieurs médecins ont connu la retraite à 300 000 \$ et il continue d'entrer 375 à 400 étudiants en médecine chaque année. Cela veut-il dire que les médecins vont faire de plus en plus de soins infirmiers aux frais des contribuables?

Parmi les hypothèses pour réaliser les énormes compressions qui s'en viennent, le gouvernement explore notamment la révision de la sécurité d'emploi, le travail à temps partiel, la diminution du temps de travail, le congé de contribution au fonds de pension et la déréglementation administrative, des mesures qui touchent à la baisse uniquement le budget des établissements. Pendant ce temps, les solutions des instances médicales visent toutes à maintenir ou améliorer leur masse monétaire, notamment la privatisation ou la désassurance de services, la tarification de divers services et, éventuellement, le financement à partir d'un montant *per capita* qui «leur» serait alloué pour les personnes qui s'inscriraient sur «leur» liste.

Or, il faut rappeler que dans le cadre des travaux du Conseil médical du Québec, les fédérations médicales ont endossé un examen de conscience à l'effet que chez les omnipraticiens, et même les spécialistes, on a de plus en plus tendance à faire de la médecine *fast food* dans des *walk-in clinics* où les médecins sont peu confrontés aux résultats de leurs interventions car les patients ne sont pas revus pour un suivi. Le même do-

cument mentionne que les médecins ont de la difficulté à assumer leurs obligations envers la population et qu'ils ont pris progressivement une charge des problèmes psychosociaux. Comment se fait-il qu'avec un tel tableau, aucun effort de rationalisation ne leur soit exigé?

Nous aimerions ajouter que les médecins du Québec, dont le nombre par mille de population est le plus élevé au Canada, ont eu le privilège au cours des 25 dernières années de développer leur pratique en faisant des soins infirmiers, de la relation d'aide, etc., remboursés par l'Etat. Malheureusement, cette tendance risque de s'accroître avec le climat de survie qui prévaut actuellement dans le réseau. Ce sont eux qui refusent d'aborder la pertinence des services malgré la démonstration de l'efficacité des sages-femmes et des infirmières en milieu communautaire. Mais ce qui est plus grave encore, c'est que les instances médicales semblent être l'interlocuteur privilégié, voire unique, pour le remodelage du système public de santé.

Le soin des bébés en bonne santé ne devrait-il pas revenir d'emblée aux infirmières? Des pédiatres payés pour donner des vaccins, des médecins à domicile pour donner des injections de vitamine B12 ou pour prendre la pression, cela coûte trop cher! Ce sont des services qui peuvent être donnés très efficacement par des infirmières. Tant qu'à faire une réforme, il serait important de revoir plusieurs pratiques incluant celle des médecins. Il y aurait plus d'efficacité, plus de prévention, et de grandes économies en découleraient.

Enfin, par solidarité avec les contribuables, nous aimerions dire que nous croyons qu'il peut encore y avoir des aménagements dans le système de soins afin de répondre aux besoins essentiels de la population, mais ces gains d'efficacité nécessitent de remettre en question le monopole médical. Il y a aussi une question d'équité entre les travailleurs et il faut s'assurer avant tout que les mieux nantis contribueront au redressement des finances publiques en donnant l'exemple.

À P R O P O S

...du recul de l'économie québécoise

Mesurée en proportion du produit intérieur brut, la part du Québec dans l'ensemble de l'économie canadienne fléchit lentement de décennie en décennie depuis les années 1960.

Elle était de 25,9 % en moyenne pour les années 1960 et de 24 % pour les années 1970. Celle-ci a reculé à environ 22 % durant les années 1990.

Le revenu personnel par habitant avait beaucoup aug-

menté durant les années 1970.

La tendance à la hausse s'est maintenue durant les années 1980, mais elle a été moins prononcée. Cette tendance s'est en quelque sorte arrêtée durant les années 1990, alors que le revenu personnel par habitant en dollars constants a été presque stable.

Simon Langlois, in Québec 1997, l'agenda, collaboration Fides-Le Devoir.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Directrice LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef BERNARD DESCÔTEAUX

Vice-président, finances et administration FRANÇOIS THOUIN

Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, GUY TAILLEFER, NORMAND THÉRIAULT

Rédacteur en chef adjoint JEAN-ROBERT SANSAÇON

Directeur artistique ROLAND-YVES CARIGNAN

2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec) H3A 3M9. Tél.: (514) 985-3333

F A I S C E Q U E D O I S

IDÉES

Réplique à l'éditorial de Lise Bissonnette

Les fruits de la mission Équipe Canada en Asie profiteront à tous les Canadiens

Nos gouvernements n'ont pas de travail plus urgent que de stimuler la croissance et l'emploi

ARTHUR C. EGGLETON
Ministre fédéral du Commerce international

Madame Lise Bissonnette, je regrette que vous ne reconnaissiez pas, dans votre éditorial intitulé «La normalisation», les avantages économiques que

le Québec pourrait tirer de la participation du gouvernement du Québec à la mission Équipe Canada. Je suis enchanté que M. Bouchard participe à la mission. Sa présence aidera la centaine de sociétés québécoises représentées au sein de l'Équipe Canada à conclure des ententes qui créeront des emplois pour les Québécois.

Votre scepticisme découle peut-être en partie d'une mauvaise connaissance des faits. Vous mentionnez, par exemple, les résultats de la mission Équipe Canada de novembre 1994 en Chine. Vous prétendez que seulement 40 % des ententes alors conclues ont été effectivement exécutées. Pourtant, en juin 1996, les sociétés ayant participé à

ARCHIVES LE DEVOIR
Art Eggleton, ministre fédéral du Commerce international.

la mission rapportaient avoir décroché 65 contrats fermes avec des entreprises chinoises, ce qui englobe les ententes conclues pendant et après la mission. Ce chiffre correspond au nombre total des ententes commerciales de tous types — y compris les protocoles d'entente et les lettres d'intention — signées pendant la mission. En d'autres mots, les intentions se sont traduites en transactions réelles, et les portes ouvertes pendant la mission ont généré de nouvelles affaires que les participants n'avaient même pas prévues.

Retombées

Vous dites que puisque l'objectif de cette mission est de générer pour seulement deux milliards de dollars de transactions, les premiers ministres ont peut-être abandonné pour dix jours leur travail sur des questions plus pressantes afin de se partager moins d'un milliard en transactions. Je crois, Mme Bissonnette, que les gouvernements n'ont pas de travail plus pressant que celui de générer de l'emploi et de la croissance. Et deux milliards, ça crée des emplois!

Vous vous dites déçue de la taille des économies visitées par l'Équipe Canada. Permettez-moi de souligner que la Corée du Sud est déjà notre sixième plus grand marché d'exportation en importance, nous ayant acheté pour 2,7 milliards de marchandises en 1995, soit bien plus que la France et la Belgique, qui se classent aux septième et huitième rangs. Le commerce avec la Thaïlande s'est considérablement accru en dix ans, ce pays s'étant transformé en l'une des économies les plus dynamiques du monde. Et les Philippines seront le prochain grand marché naissant de l'Asie du Sud-Est. Le Canada ne servirait pas ses intérêts en ignorant le potentiel offert par ces marchés. Il est vrai que les petites et

moyennes entreprises forment une partie appréciable de la délégation de gens d'affaires participant à la présente mission. Ces entreprises contribuent grandement à la création d'emplois au Canada et profiteront plus particulièrement de l'accès aux gouvernements et aux industries des trois pays visités que leur donnera la mission. Mais de grandes sociétés y participent aussi, comme Bombardier, Générale Électrique du Canada et Gaz Métropolitain, qui sont des entreprises de Montréal. Il est évident que des sociétés de tailles diverses ont vu des avantages à participer à cette mission.

Vous manifestez un certain malaise à voir le premier ministre et les premiers ministres provinciaux se faire les vendeurs du Canada et de leurs provinces. À titre de ministre du Commerce international responsable du Service des délégués commerciaux du Canada, je ne suis aucunement troublé lorsqu'on m'accuse de faciliter les affaires au secteur privé. Je ne suis pas insulté d'être vu comme ouvrant des portes aux entreprises canadiennes. Je crois que les Canadiens de toutes les régions du pays sont heureux que leurs dirigeants politiques fassent ensemble un effort pour renforcer l'économie du pays et pour stimuler l'emploi et la croissance.

Droits de la personne

Vous mentionnez incorrectement la position relative des intérêts commerciaux dans la politique étrangère du Canada. Notre contribution active à l'instauration de conditions propices au rétablissement de la société civile en Haïti, en Bosnie et au Rwanda, pour ne donner que quelques exemples, démontre le rôle actif que le Canada continue à jouer dans les questions de sécurité mondiale. Dans le domaine des droits de la personne, nous continuons à collaborer avec tous les

La politique étrangère du Canada n'est pas entravée par ses relations commerciales

Le Canada ne servirait pas ses intérêts en ignorant le potentiel des marchés asiatiques

CANADIAN PRESS
Le premier ministre du Canada, Jean Chrétien, et le premier ministre du Québec, Lucien Bouchard, à Manille, aux Philippines, mercredi. M. Bouchard fait un signe d'encouragement à des gens d'affaires québécois.

pays, y compris de grands partenaires commerciaux comme la Chine et l'Indonésie, auxquels nous offrons des programmes d'aide axés, par exemple, sur le développement de systèmes juridiques et sur la promotion de la condition féminine. Notre politique étrangère n'est pas entravée par nos relations commerciales. Les relations commerciales actives sont en fait d'importants conduits pour les échanges entre les personnes, pour la circulation des

idées et — éventuellement — pour le renforcement des droits.

Il est malheureux que vous soyez tellement préoccupé par la «normalisation» des relations entre Québec et Ottawa pour ce qui concerne la promotion du commerce. La «normalisation», à ce qu'il me semble, est un fondement sur lequel nous pourrions bâtir la confiance économique dans toutes les régions du pays et un meilleur avenir pour les Canadiens et les Québécois.

Réforme de l'éducation

Oui, Madame la ministre, il faut fermer des facultés de théologie

ANDRÉ MYRE

Professeur titulaire à la faculté de théologie, Université de Montréal

Récemment, Madame la ministre de l'Éducation, vous avez donné le nombre de facultés de théologie au Québec comme premier exemple universitaire de fonds publics gaspillés. Je suis sûr que vous n'avez pas choisi ce cas au hasard et que, conformément à l'habitude de votre gouvernement, vous avez pris le taureau par les cornes et vous êtes attaquée au plus fort. Vos collègues s'étant occupés des pauvres et des gens «sur le Bien-Être», à vous les facultés de théologie et de musique. J'admire ce courage et voudrais vous soutenir dans ce dur et ingrat combat que vous menez.

Je sais d'expérience, Madame; que les facultés de théologie sont des lieux où la place de l'être humain est encore valorisée. La rationalité économique, sociale ou religieuse y est jugée à l'aune du bien-être des humains. On y relativise, le croiriez-vous, ces incontestables absolus que sont la compétitivité, la mondialisation des marchés et même la lutte contre les déficits. On cherche à définir des projets de société où l'humain occupe la première place, où les intérêts des pauvres soient protégés. On y est même sensible aux besoins des pays du Tiers-Monde. Point n'est donc besoin de vous dire combien je vous encourage à mettre la clef dans ces lieux subversifs dont l'influence se fait même sentir chez les animateurs de pastorales ou les enseignants de sciences religieuses au secondaire.

La soumission des gouvernés est au prix de compressions en théologie, en histoire, en musique

On veut même y former, j'en tremble rien qu'à l'écrire, des hommes et des femmes libres. Vous le savez sans doute, Madame, quand on a réussi à démonter les systèmes religieux, à relativiser les prétentions des autorités religieuses à régenter les consciences, à rétablir l'image d'un Dieu qui valorise presque à l'excès liberté, intelligence et quête de bonheur, les prétentions des élites à gérer les vies des citoyens apparaissent dérisoires. Or, comment gouverner si les gens ne prennent plus le pouvoir au sérieux? Coupez, Madame, coupez, vous ne couperez jamais assez. La soumission des gouvernés est à ce prix.

Faut-il en rajouter pour vous convaincre? Les facultés de théologie sont présentement un rempart important contre l'intégrisme religieux qui sévit un peu partout à travers le monde. Elles sont honnies de l'extrême droite religieuse, de l'Opus Dei et de tout ce qui grenouille autour des milieux dirigeants de la CECM, par exemple. Or, tout le monde le sait, rien de mieux pour les gouvernements, rien de plus obéissant, rien de plus conformiste que l'intégrisme de l'extrême droite. Pour leur laisser davantage le champ libre et que grandisse leur pouvoir, mettez vite au pas, Madame, ces facultés de théologie qui s'entêtent à former des femmes et des hommes ouverts et progressistes.

Il est important de s'attaquer à la théologie, je m'excuse d'en avoir tant à dire, parce qu'une fois ce cas réglé, ça ira tout seul pour les autres. Je pense, par exemple, à ces facultés de musique où on enseigne à créer du neuf, de philosophie, où l'on apprend à réfléchir de façon autonome, d'histoire, où on relativise le présent, et tant d'autres où se forment des résistants improductifs et donc inutiles pour la société. Coupez, Madame, coupez. Il restera plus de fonds pour subventionner la vraie recherche, celle des défenseurs de la pensée unique, du conformisme aux lois du marché et de l'harmonie avec l'entreprise privée.

Oui, Madame, il vous faut fermer des facultés de théologie avant qu'il ne soit trop tard. Car elles sont subtiles. Je les connais, si vous les laissez faire, elles arriveraient à vous convaincre vous-même qu'il y a plus important dans la vie que le pouvoir et l'argent.

Réplique à l'éditorial de Jean-Robert Sansfaçon

On n'arrête pas le progrès, mais à quel prix?

La critique des abus du capitalisme doit continuer si nous voulons préserver nos acquis

SORIN PALTINISEANU

Étudiant au doctorat en sciences politiques à l'Université d'Ottawa

Quelle belle façon de commencer l'année! Jean-Robert Sansfaçon nous a généreusement rappelé, dans son article sur le progrès du 3 janvier, que malgré nos plaintes incessantes, les choses vont relativement bien et la perspective historique nécessaire à cette conclusion ne saurait échapper qu'aux «yeux des aveugles». Comparons-nous avec nos miséreux ancêtres, que diable! Eux avaient vraiment le droit de se plaindre; quant à nous, soyons-leur reconnaissants. Le capitalisme au-travers de ses progrès technologiques a permis un niveau de vie sans précédent pour à peu près tout le monde. Soyons pragmatiques messieurs-dames, arrêtons pour une fois de nous plaindre d'un système économique auquel nous devons tellement!

Bon d'accord, je veux bien! Éliminons quelques nuances et admettons pour les besoins de la cause que les choses vont relativement bien en Occident et dans quelques pays asiatiques face à un passé encore récent. Admettons aussi, toujours pour les besoins de la cause, que les Trente Glorieuses ont été surfaites malgré un taux d'intérêt réel et surtout un taux de chômage qui nous feraient saliver d'envie (sans parler des salaires uniques pouvant soutenir une famille de quatre). Admettons donc aussi que la plupart d'entre nous choisirions sans hésiter de vivre à notre époque avec les confort et acquis respectifs plutôt que 100 ou même 50 ans plus tôt.

Faisons même une dernière concession encore plus importante, qu'il est d'ailleurs difficile de nier. C'est-à-dire que nous admettons volontiers que le capitalisme, en tant que mode de production, et les progrès technolo-

giques, organiquement liés à ce mode de production, ont ensemble permis les outils et surtout les transformations sociales qui étaient des *sine qua non* pour une productivité sans précédent dans l'histoire humaine. Cette productivité a permis un certain confort, une espérance de vie doublée, une liberté accrue et une évacuation des tâches abrutissantes pour bien des gens; surtout si encore l'on se compare à l'enfer des villes industrielles du dernier siècle et des époques le précédant.

Pourtant, nous arrêtons là nos concessions: il est temps de répliquer. Pas seulement parce que l'article a une forte connotation développementaliste (...). Pas seulement non plus parce que l'auteur passe sous silence la dimension sociale du progrès et ne conçoit celui-ci que comme une nécessité technologique. Non, surtout parce que la réplique, la critique, est au centre même de la notion de progrès et des acquis de ce siècle.

Certes, nous produisons beaucoup, et pour certaines choses, même trop. Aussi, il est vrai que c'est là une assez bonne chose permise par le capitalisme. Pourtant, et pour paraphraser M. Sansfaçon, les études «les plus sérieuses» ont maintes fois démontré le caractère non seulement inégalitaire du capitalisme, ce qu'il semble reconnaître, mais aussi son caractère régressif. Le capitalisme enrichit les capitalistes mais non les salariés ordinaires (laissons de côté les salariés sur-spécialisés qui, par définition, seront toujours marginaux). Le capitalisme est basé d'abord sur un conflit acerbe entre capitalistes et salariés (et même entre l'humain et la nature d'ailleurs). Certains des plus grands économistes libéraux ont d'ailleurs reconnu cette réalité sans vraiment attaquer le problème qui était selon eux externe à l'économie (au contraire de la technologie). Le capitalisme industriel laissé à son compte exploite comme en Occident au siècle passé et comme au Tiers-Monde de nos jours, où maintes usines occi-

dentales ne se privent pas de pratiques crapuleuses en multipliant les euphémismes ou les excuses du type «particularités culturelles» vite démenties par les premiers intéressés.

Le progrès, M. Sansfaçon, ne vient pas uniquement de l'électricité et de la production mais aussi et surtout des hommes et des femmes qui ont combattu pour leur pain et leurs droits. Souvent par égoïsme, souvent aussi par solidarité mais toujours pour l'humain. Notre système politique et économique est conflictuel et c'est dans et par ce conflit qu'il a fallu trouver le progrès. Conflit parfois violent, parfois passif, mais conflit tout de même. Il a fallu que certains perdent tout ce qu'ils avaient pour donner leur vie (littéralement dans certains cas) à l'usine et au patron. Il a fallu que l'exploitation économique atteigne un summum qui n'avait rien à envier à l'esclavagisme avant que la tendance ne se renverse.

Sont-ce les patrons que la police ou l'armée matraquaient lors des légendaires grèves d'autrefois? Et combien de temps le pouvoir des patrons tiendrait-il maintenant, même sans qu'il n'y ait de lois assurées par l'État? Dépossédés par la logique inhérente à un capitalisme protégé par l'État, les ouvriers ont répliqué par la grève, par la destruction des machines, par l'appui de partis communistes ou sociaux-démocrates et par la lutte armée, comme lors de la Commune de Paris, à laquelle il nous faut avouer beaucoup de devoir.

Le progrès, c'est donc les grévistes voulant une réduction des heures de travail, les poètes dénonçant l'injustice, les émeutiers dénonçant le pouvoir, les suffragettes se jetant sous les chariots pour devenir citoyennes, les représentants syndicaux négociant une augmentation de salaire. Tous ces exemples, ayant soit sensibilisé soit exaspéré le pouvoir et les patrons, ont finalement et très lentement porté fruits. Certains hommes d'État et bourgeois plus perspicaces se sont rendu compte qu'il fallait protéger

le capitalisme contre lui-même et c'est pour cela que nous vivons aujourd'hui en social-démocratie, même aux États-Unis où ces acquis sont pourtant beaucoup plus modestes avec des conséquences évidentes, en particulier sur le plan de la pauvreté et de la violence.

C'est pourquoi il ne faut pas être complaisant. À cette époque où l'économie, au-travers de la mondialisation, se détache de plus en plus de la politique et de cette démocratie imparfaite pourtant si durement acquise, il faut être de plus en plus vigilant. Le cycle marchand a été globalisé depuis des siècles, le cycle productif depuis 20 ou 30 ans, et maintenant, c'est le cycle financier qui termine sa globalisation. L'économie a finalement trouvé son unité dans un capitalisme global (en opposition aux capitalismes nationaux). Face à un globe politiquement divisé, imaginez donc la marge d'action du capital face à l'impuissance des États et des individus! Les rôles sont inversés, c'est l'ensemble qui impose sa logique aux parties. Le capitalisme mondial ne peut être social-démocrate sans une coordination globale qui non seulement tarde à venir mais qui est encore plus difficile à accomplir étant donné les circonstances.

La mondialisation est donc aussi et surtout une tentative de s'affranchir des contrôles (que l'on veut citoyens) des États. C'est donc une économie qui ne peut plus être protégée contre elle-même et surtout une économie dont les victimes seront de moins en moins protégées. Même dans les pays occidentaux, le recul des droits des citoyens est évident, encore plus dans le domaine économique, compétition oblige. Contre cela, il faut lutter, car c'est la lutte qui est le progrès. Il faut aussi globaliser la résistance pour refaire un certain compromis (à défaut de mieux) au niveau global. Ne nous taisons pas au nom du pragmatisme en admettant qu'il y a eu progrès grâce au capitalisme. Ce serait lui donner le crédit de nos victoires contre lui.

C'est maintenant le cycle financier qui termine sa globalisation

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Louis Lapiere (adjoint au directeur de l'information), Sylvain Blanchard, Paul Cauchon, Jean Chartier, Jean Dion, Louis-Gilles Francœur, Kathleen Lévesque, Caroline Montpetit, Brian Myles, Isabelle Paré, Clément Trudel, Serge Truffaut; Diane Précourt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques); Martin Ducloux et Christine Dumazet (relucteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélar (responsable), Stéphane Baillargeon, Pierre Cayouette, Paule des Rivières, Louise Leduc, Jean-Pierre Legault, Benoît Munger, Odile Tremblay; à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Robert Dufresne, Jean Pichette, Claude Turcotte; à l'information internationale: Jocelyn Coulon (adjoint au directeur de l'information), François Brousseau (éditorialiste), Claude Lévesque; à l'information politique: Pierre O'Neill, Manon Cornélière (correspondante parlementaire à Ottawa), Mario Cloutier et Gilles Lesage (correspondants parlementaires à Québec), Michel Venne (correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec); à l'information sportive: Yves d'Avignon; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Isabelle Hachey, Marie-Claude Petit (commis). La documentation: Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING: Martine Dube (directrice), Daniel Barbeau (directeur adjoint), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Brigitte Cloutier, Gyslain Côté, Marlène Côté, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Guylaine Ouellet, Micheline Rueland (publicitaires); Sylvie Laporte, Nathalie Lemieux, Claire Paquet, Pierrette Rousseau, Micheline Turgeon; Francine Ouellet (secrétaire). LA PRODUCTION: Jocelyn Arsenault (directeur des approvisionnements, distribution et production), Marie-France Turgeon (responsable de la production), Claudine Bedard, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Marie-Josée Hudon, Sylvain Lesage, Christian Vien, Olivier Zuida. SERVICE À LA CLIENTÈLE: Johanne Brien (responsable), Evelyne Labonté (responsable à la promotion des abonnements), Manon Blanchette-Turcotte, Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc-Venne. L'ADMINISTRATION: Yves Bouthiette (contrôleur), Dany Dépaté (adjointe à l'administration et responsable des ressources humaines), Nicole Carmel (responsable des services comptables), Jeanne-Arc Houde (secrétaire à la direction); Céline Furoy, Ghislaine Lafleur, Nathalie Perré, Danielle Ponton, Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR: Marcel Couture (président), Roger Boissvert (vice-président exécutif et directeur général).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

Introuvable



ARCHIVES VICTORIA TIMES COLONIST

LES CHANCES de retrouver le skipper Gerry Roufs ont à nouveau chuté hier alors qu'on annonçait que le Français Éric Dumont, concurrent du Vendée Globe, ami de Roufs et l'un des derniers à tenter de sillonner la zone où pourrait se trouver le Québécois, a dû abandonner les recherches hier après-midi en raison du mauvais temps. Arrivé mercredi soir sur zone, le skipper a sillonné sans succès pendant une quinzaine d'heures la position où aurait pu se trouver Gerry Roufs compte tenu de sa dérive. Avec des vents de 50 nœuds, il a dû abandonner les recherches, ce qui signifie qu'il n'y a plus de bateau sur zone pour retrouver Roufs, précisait-on hier à Paris en soulignant toutefois que les démarches ne sont pas officiellement abandonnées. D'autre part, les navires qui croisent au large des côtes du Chili et de l'Australie ont reçu la consigne de «rester vigilants» et de poursuivre leurs recherches pour retrouver Gerry Roufs, dont on est sans nouvelles depuis le 6 janvier.

À LIRE DEMAIN

L'homme cinéma



Que se cache-t-il derrière François Truffaut, «l'homme cinéma»? Grâce à une biographie signée Antoine de Baecque et Serge Toubiana, découvrez «le visage déchiré d'un homme fou du cinéma, perpétuellement insatisfait, sautant d'une crise à l'autre». À lire demain dans le cahier «Livres».

Tartuffe est sans contredit la plus jouée de toutes les pièces de Jean-Baptiste Poquelin, dit Molière. Et on en redemande encore! Sans doute parce qu'il s'agit d'une des comédies les mieux structurées du répertoire du célèbre dramaturge, nous dit Gérard Poirier demain dans le cahier «Arts».



S.V.P. Assurez-vous que ce papier journal soit recyclé.

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9. ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333.

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Sur Internet devoir@cam.org
Agenda culturel (514)985-3551

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et petites annonces

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 8h à 16h30
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)
Version internet 1-800-563-5665

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Quebecor LaSalle, 7743, rue de Bourdeau, division de Imprimeries Quebecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement no 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

DÉLUGE Le secteur privé

SUITE DE LA PAGE 1

Au lac des Ha! Ha!, la situation s'est présentée différemment: c'est l'impossibilité d'ouvrir les vannes qui explique l'effondrement de la digue voisine et la libération catastrophique des 26 millions de mètres cubes du lac.

L'ouvrage de retenue du réservoir des Ha! Ha!, qui appartient à la Consolidated Bathurst, pouvait évacuer un débit de crue maximale, contrairement à plusieurs autres vieux ouvrages de la région, nettement sous-dimensionnés. Mais les vieilles vannes en bois sont restées en position de sorte que l'eau, incapable de sortir au bon endroit, a sectionné la digue qui prolongeait le barrage, noyant le village et creusant une vallée hallucinante à travers collines et forêt.

Le rapport Nicolet indique par ailleurs que les données météorologiques du MEF et ses stratégies d'intervention n'ont pas été à la hauteur de ses responsabilités.

Ainsi, le système de collecte de données a subi des pannes au moment le plus critique.

«Il y a eu, dans un cas, perte de communication entre un pluviographe et le centre de cueillette des données à Québec et, dans un deuxième cas, malfonction d'un autre appareil de mesure de la pluie, ce qui a eu pour effet de priver le centre de contrôle de données essentielles à la compréhension de l'ampleur du phénomène météorologique», précise le rapport.

Les commissaires ajoutent que «le temps de réponse entre la prise de conscience du phénomène et le début des opérations d'évacuation a été trop lent».

Le MEF a aussi «manqué de personnel sur place pour voir à l'ouverture rapide des vannes, s'occuper des réparations urgentes et des pannes et faire l'inspection des ouvrages menacés».

La commission va plus loin et affirme que les gestionnaires du ministère ont utilisé un plan de gestion qui ne tenait pas compte d'informations critiques.

Ainsi, le plan de gestion utilisé reposait

sur les données hydrologiques des étés 1966 à 1975, lesquelles ont servi à mettre au point le plan de 1982. C'est cette vieille simulation qui a convaincu le MEF qu'un «niveau plus élevé l'été n'aurait pas d'incidence sur le risque d'inondation».

«Pourtant, écrivent les commissaires dans un des paragraphes les plus lapidaires du rapport, la probabilité d'une crue décennale (probabilité annuelle de dépassement de 1/10 000), d'après laquelle l'apport journalier pouvait dépasser 1550 mètres cubes à la seconde, était connue depuis 1988. De plus, la possibilité d'une crue maximale probable avec un apport maximal instantané de 3610 mètres cubes à la seconde était connue depuis 1990. Enfin, d'après les données que détient la Commission, les implications de ces crues n'ont pas été prises en ligne de compte dans la gestion du réservoir Kénogami, ni l'information transmise aux gestionnaires de barrages situés en aval.»

D'autre part, malgré des rénovations de 14 millions de dollars à l'ouvrage régulateur du lac Kénogami, «la capacité d'évacuation des ouvrages de contrôle n'est pas assurée par un système de vannes efficace et approprié à de grands barrages. Les appareils de levage actuels sont incapables de lever complètement les poutrelles et ne permettent pas une ouverture rapide de toutes les vannes», ce qui était notamment le cas au barrage Portage-des-Roches, le principal évacuateur du réservoir.

Quant au plan des mesures d'urgence du MEF, il «était loin d'être complet», selon le rapport. Les études de rupture ainsi que les cartes d'inondation en cas de pareille catastrophe «n'avaient pas été transmises aux diverses municipalités et industries menacées en aval. De plus, la population n'avait jamais été informée des dangers auxquels elle était exposée s'il y avait rupture de barrage».

La gestion privée

Le portrait est encore plus noir du côté du secteur privé où la commission Nicolet a pu faire un bilan des pratiques, un portrait sans complaisance que la commission Doyon sur

les mini-centrales et la production privées scrutera certainement à la loupe.

Certes, reconnaît le rapport Nicolet, il y a des exceptions car certaines entreprises importantes ont la masse critique de gestionnaires et d'ingénieurs ainsi que les budgets pour gérer leurs barrages selon les règles de l'art. On devine à travers ce portrait anonyme celui d'Alcan, qui gère 44 barrages et qui a même divulgué ses plans d'urgence et ses cartes d'inondation en cas de rupture... contrairement au MEF.

Mais pour le reste... Les mandats que les gestionnaires privés de petits ouvrages donnent à des consultants pour vérifier leur stabilité et leur durabilité ne respectent pas les normes. Ils négligent les crues d'exception et la fiabilité des organes d'évacuation, comme ceux, vétustes, mis en cause au lac des Ha! Ha!, écrivent les commissaires.

Selon ces derniers, qui ont effectué tout cet examen en moins de six mois, les entreprises se fient à des «pratiques plus ou moins improvisées». La sécurité des ouvrages est reléguée derrière les exigences de la production. On dénote un «manque flagrant de formation» des responsables des barrages, lorsqu'il y en a qui sont désignés. On ne dispose «d'aucun document décrivant l'état réel des ouvrages» et leur conformité aux plans réglementaires. «On manque également de données sur les conditions géologiques et géotechniques des sites», essentielles pour déterminer si un tremblement de terre risque de provoquer un effondrement comparable aux crues de juillet, mais plus imprévisible encore.

«Les rapports d'inspection sont souvent inexistantes de même que les listes de vérification», poursuit le rapport dans son bilan de la gestion privée. «Certains réservoirs sont maintenus à des niveaux trop élevés» pendant que d'autres sont munis de «passes trop étroites» et «d'appareils de levage vétustes et lents», y compris des poutrelles qui doivent être enlevées... à la main, ce qui est fort utile en plein déluge!

LAVAL Indignation au CHUM

SUITE DE LA PAGE 1

Pour sa part, l'équipe de Toronto a visité les installations québécoises mercredi et se serait déclarée satisfaite de l'état des choses.

«C'est comme la Cadillac de la transplantation, l'équipe de Toronto, a ajouté le docteur Deslauriers. Pour nous, c'est naturel, c'est comme s'ils étaient à côté. Ce sont des amis.»

Les hôpitaux Laval et de Toronto travaillent ensemble depuis plusieurs années à des projets de recherche et à diverses collaborations, notamment dans les domaines du cancer du poumon et de l'emphysème. Actuellement, des pneumologues de l'hôpital Laval profitent également d'une formation auprès de ce centre de réputation mondiale.

Ne voulant pas revenir sur la controverse suscitée par la décision du ministre de la

Santé, Jean Rochon, de faire de Québec le centre unique des transplantations pulmonaires au Québec, le directeur de l'hôpital Laval, Gilles Lagacé, a conclu en disant: «Notre préoccupation, c'est vraiment de donner les meilleurs services possibles et de rassurer la population.»

Mais pendant ce temps, la controverse continue à Montréal. La Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ) s'est dite surprise de l'arrangement conclu par l'hôpital Laval avec des médecins ontariens pour effectuer des greffes de poumons au Québec. Pierre Gauthier, président de la FMSQ, a déploré hier que l'hôpital Laval ait recours à des médecins torontois alors que l'on dispose de toute l'expertise médicale nécessaire au Québec.

«Pourquoi ne se sert-on pas des médecins du Québec avant d'aller voir ailleurs? Pendant ce temps-là, le gouvernement impose des limitations aux entrées en médecine. Ça

ne nous appartient pas de décider qui fera quoi, ou dans quelle ville, mais tout cela a l'air de manquer d'une certaine planification», a dit le Dr Gauthier.

Par ailleurs, la FMSQ s'indigne du fait que des médecins québécois payés par la Régie de l'assurance-maladie du Québec (RAMQ), bref par des fonds publics, remettent leur rémunération aux médecins ontariens.

«On va communiquer avec le ministre Rochon pour avoir des éclaircissements là-dessus. Un médecin ne peut être rémunéré pour un acte qu'il ne réalise pas lui-même. Cela va à l'encontre des règles qui définissent le paiement à l'acte», a dit le Dr Gauthier.

L'entente conclue entre l'hôpital Laval et des médecins ontariens a semé l'indignation au Centre hospitalier de Montréal (CHUM) où s'effectuaient, jusqu'à hier, les greffes de poumons. Selon le Dr Jean Léveillé, représentant des médecins, les faits

actuels confirment que l'hôpital Laval n'est pas en mesure de réaliser seul les greffes pulmonaires. «On ne comprend pas pourquoi le ministre entérine de telles solutions alors qu'il y a à Montréal des spécialistes capables de faire ces opérations. La preuve, c'est qu'un patient a été greffé ici au CHUM encore hier soir.»

Les médecins du CHUM sont d'autant plus surpris qu'un plan de collaboration entre Montréal et Québec a été présenté à des émissaires du ministre Rochon en novembre dernier. Cette proposition, qui prônait le maintien d'un seul programme de greffes réparti sur deux sites (Montréal et Québec), est restée sans réponse. «On pense que le ministre Rochon n'a pas eu l'ensemble des informations, déplore le Dr Léveillé. Depuis cette annonce, nous maintenons les soins à la population en attente de greffes. On ne comprend pas pourquoi on ne pourra pas continuer.»

OSM Pas de tournée en Europe

SUITE DE LA PAGE 1

l'OSM, fait suite à la promesse du ministre des Finances Bernard Landry en mai dernier, dans la foulée du budget provincial.

«Quant au cas de l'Orchestre symphonique de Montréal, qui porte magnifiquement les couleurs du Québec dans le monde mais qui, malheureusement, éprouve quelques difficultés financières, j'ai demandé à Loto-Québec de faire en sorte, par une commandite accrue, que le maestro Dutoit puisse se concentrer totalement sur sa partition», avait fièrement lancé Bernard Landry. Cette déclaration lui avait valu les foudres d'autres organismes culturels en

difficulté qui, moins privilégiés, doivent s'en remettre au ministère de la Culture pour obtenir de l'aide.

La question étant délicate, la prudence était de mise hier du côté de la directrice générale de l'OSM, Michelle Courchesne. «Rien n'est encore signé. Il reste quelques détails à peaufiner et je ne peux en dire davantage, sinon qu'une entente est imminente.»

Les tournées

Interrogée sur le sort réservé aux tournées dans ce contexte budgétaire difficile, la directrice générale de l'OSM Michelle Courchesne a rappelé qu'elles demeurent très importantes aux yeux de l'adminis-

tration. Et l'Europe, que l'OSM devait visiter en août? «Nous n'avons jamais annoncé officiellement cette tournée. Ce n'était qu'un projet parmi tant d'autres. En Europe, les conditions sont aussi difficiles qu'ici et nous n'avons pas eu les conditions recherchées.»

Les musiciens ont récemment été informés qu'ils ne partiront pas en tournée en Europe en août. On leur aurait aussi dit que l'an prochain, il n'y aurait pas de tournées à l'étranger.

Cette annonce leur aurait été faite au moment où les musiciens s'apprentent à jouer en mars en Asie, là où la cote du maestro Dutoit est très élevée.

La directrice générale de l'OSM mène de front plusieurs dossiers actuellement. En plus de régler cette entente avec Loto-Québec, elle négocie également de façon intensive avec les musiciens dont le contrat de travail est échu depuis plus d'un an. Aussi dans ses priorités: le renouvellement d'une entente avec l'étiquette Decca qui détient l'exclusivité sur les enregistrements de disques de l'OSM.

Selon les derniers états financiers de l'OSM en date du 31 mai, l'OSM, sur un budget de 11,7 millions, recevait 4,6 millions en subventions. La commandite habituelle de Loto Québec lui servait jusqu'ici surtout à sa saison estivale.

IMAGES Douce revanche

tiques, les guerres patriotiques, les désastres et les scandales» avaient la faveur du public.

Au delà des trouvailles originales qui sont nécessairement la fierté de tout producteur de documentaires, CBC a réussi le tour de force d'assembler d'une manière logique, et chronologique, une captivante histoire des actualités en images. L'imposture et le trafic de l'information occupent une grande place, mais l'histoire des grands inventeurs a aussi sa place. Et, autre aspect réjouissant, les témoignages d'historiens sont réduits au minimum.

Une saga tout aussi passionnante que celle qui débute dimanche se cache derrière la production de la série, dont l'idée revient à Mark Storzowicz, responsable de la section documentaire à CBC mais également fondateur du Journal. Conscient qu'une série de cette envergure racontant un siècle d'actualités en images nécessiterait beaucoup d'argent, soit 400 000 \$ par épisode, CBC tenta, mais en vain, de s'adjoindre un télédiffuseur européen ou américain. Les télé-américains se montrèrent particulièrement frileuses devant un sujet trop délicat. Car l'histoire des nouvelles est celle des luttes de pouvoir entre les gouvernements et les organisations de nouvelles.

La BBC se laissa finalement séduire. «Nous étions comme deux compagnies exploitant une mine d'or, ayant convenu de partager l'or mais nous laissant la liberté respective d'en tirer des bracelets ou des boucles d'oreilles.» En clair, chaque réseau avait accès aux ressources, entrevues, archives et films de son partenaire. «Une unité de production transatlantique», résume M. Storzowicz avec fierté.

Comme il est périlleux de vouloir plaire à tout le mon-

de, les deux équipes ont convenu de préparer deux versions de leur histoire, mais à partir des mêmes entrevues et des mêmes images. La version britannique sera prête dans un mois et demi. Un exemple de différences? CBC parlera des émissions *This Hour Has Seven Days* et *Point de mire* avec René Lévesque, deux phénomènes en information télévisée; la BBC, non. En revanche, cette dernière s'attardera sur la couverture de la guerre des Falkland.

CBC a également vendu la série à la chaîne américaine History Channel, qui aura sa propre version, proche de la canadienne mais contenant certaines particularités et détails.

Pour M. Storzowicz, cette vente à une chaîne américaine prend l'allure d'une douce revanche: «Toute l'histoire des informations en images et des nouvelles américaines est produite et tournée par des Canadiens.»

La série prend fin en 1995. Le dernier épisode, intitulé *The Global Eye*, s'attardera à quelques-unes des images les plus puissantes des dernières années, soit le course d'O. J. Simpson dans sa Bronco blanche, ou le manifestant solitaire de la place Tiananmen défilant un char d'assaut. Les producteurs se demanderont si l'information télévisée est désormais contrôlée par quelques consortiums ou si l'avenir appartient plutôt aux petites équipes qui voyagent avec une petite caméra pour tout bagage.

Une chose est certaine, les téléspectateurs verront qu'au pays des actualités cinématographiques et télévisées, certaines choses ne changent pas, notamment la tentation de faire du divertissement avec l'information et celle de la transformer, plus ou moins.